



HABITAT

Le programme «AADL 3» suit son chemin de façon satisfaisante



© Photo : D.R

Les Algériens concernés par le programme "AADL 3" annoncé par le Président Tebboune, en octobre 2023, et dont l'ouverture des inscriptions a commencé le 5 juillet 2024, sont complètement rassurés. Le programme "AADL 3" suit son chemin de façon satisfaisante. Ce mercredi, à Alger, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, était en visite d'inspection au siège de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) où il a fait état du bon déroulement de l'opération d'activation des comptes et de téléchargement des dossiers des souscripteurs du troisième programme de logement de type location-vente (AADL 3) via la plate-forme dédiée à cet effet. Lire en page 2



**PETKOVIC DÉVOILE
UNE LISTE
DE 26 JOUEURS**
**Le retour
attendu
de Belaili**



**COMPLEXE
DE TRITURATION DE
GRAINES OLÉAGINEUSES
ET D'EXTRACTION
D'HUILES VÉGÉTALES
"KOTAMA AGRIFOOD"**
**Sifi Ghrieb
supervise les essais
préliminaires**

RAMADHAN

L'APC d'Alger-Centre a organisé un "Méga Iftar" public

L'Assemblée populaire communale (APC) d'Alger-Centre a organisé, vendredi à Alger, dans la proximité avec le public et les citoyens le "Méga-iftar" du mois de Ramadhan 2025, un moment de convivialité dédié à la consolidation des liens entre les citoyens. Manifestation à caractère social, devenue un rite destiné à renforcer les liens sociaux, ce "Méga-iftar", a été initié par l'Assemblée populaire communale d'Alger-Centre, en application des programmes de proximité mis en œuvre par la Wilaya d'Alger, visant, entre autre, à rassembler les citoyens de toutes les franges de la société autour d'un même repas.

EDUCATION NATIONALE

Ouverture de 5 lycées régionaux spécialisés en mathématiques

Le ministre de l'Education nationale, M. Mohammed Seghir Saâdaoui, a annoncé, hier samedi à Alger, l'ouverture de cinq (5) lycées régionaux spécialisés en mathématiques. S'exprimant lors d'une cérémonie organisée au Pôle scientifique et technologique "Chahid Abdelhafid Ihaddaden" à Sidi Abdallah (Alger-Ouest), à l'occasion de la Journée internationale des mathématiques, M. Saâdaoui a affirmé que son département «a décidé l'ouverture de cinq (5) lycées régionaux spécialisés en mathématiques pour accueillir les élèves ayant obtenu les meilleures moyennes en mathématiques au cycle d'enseignement moyen».

MOULOU FERAOUN

Regard lucide sur le colonialisme et dénonciation des exactions commises par la France

Ecrivain et instituteur pendant la Guerre de libération nationale, Mouloud Feraoun (1913/1962) a porté, dans son œuvre, un regard lucide sur le colonialisme, dénonçant les exactions commises par la France coloniale contre les Algériens et s'engageant pour l'indépendance du pays. «Nous l'aurons notre indépendance, d'une manière ou d'une autre», écrivait-il dans son «Journal 1955-1962» (éd. Enag, 2009, p.402), une œuvre dans laquelle il offre un regard lucide et un témoignage poignant sur la période de la Guerre de libération nationale.

Habitat

Le programme "AADL 3" suit son chemin de façon satisfaisante

Les Algériens concernés par le programme "AADL 3" annoncé par le Président Tebboune, en octobre 2023, et dont l'ouverture des inscriptions a commencé le 5 juillet 2024, sont complètement rassurés. Le programme "AADL 3" suit son chemin de façon satisfaisante.

Ce mercredi, à Alger, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, était en visite d'inspection au siège de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) où il a fait état du bon déroulement de l'opération d'activation des comptes et de téléchargement des dossiers des souscripteurs du troisième programme de logement de type location-vente (AADL 3) via la plate-forme dédiée à cet effet.

Dans une déclaration à la presse, il a indiqué que depuis le lancement de la plate-forme numérique, mardi, « 742.000 souscripteurs ont accédé à cette plate-forme et activé leurs comptes », ajoutant que l'opération se poursuit, afin de permettre à tous les souscripteurs du programme "AADL 3" de télécharger leurs dossiers et de les envoyer à l'Agence.

Par ailleurs, « près de 152.000 souscripteurs ont réussi à actualiser leurs numéros de téléphone » via la même plate-forme, qui permet également aux souscripteurs ayant perdu leur numéro d'inscription de le récupérer.

Le ministre a, en outre, affirmé que l'accès à la plate-forme « est fluide et bon au niveau national », saluant la contribution du ministère de la Poste et des Télécommunications et du Groupe Télécom Algérie (GTA) pour assurer le bon déroulement de l'opération.

L'Agence avait lancé, mardi, une plate-forme numérique dédiée exclusivement aux souscripteurs du programme "AADL 3", qui leur permet principalement d'activer leurs comptes et de télécharger leurs dossiers.

Elle a également mis à la disposition des souscripteurs le numéro vert 3040, afin de répondre à leurs questions et préoccupations, et de leur fournir d'amples informations concernant leurs dossiers.

A cet égard, le ministre s'est enquis du bon fonctionnement du centre d'appel mis en place par l'AADL pour répondre aux inter-



Les logements livrés sont soumis à un contrôle périodique afin de mettre fin au phénomène des modifications anarchiques et non autorisées. (Photo : D.R)

rogations des souscripteurs, ayant enregistré le traitement de plus de 1.800 appels provenant de toutes les wilayas du pays, liés principalement à des problèmes

informatiques, et ce, environ 24 heures après le lancement de l'opération, selon les explications fournies à cette occasion. Cette cellule est opérationnelle

24h/24 et 7j/7, selon les précisions apportées par les représentants de l'Agence, qui ont souligné que la plupart des questions posées au centre d'appel concernent l'accès au site web, ainsi que les documents à télécharger dans le compte du souscripteur. Dans la wilaya d'Alger, depuis vendredi, les guichets du service de l'Etat-civil de toutes les communes sont ouverts de 21h00 à 23h30, pour permettre aux citoyens devant compléter leurs dossiers "AADL 3" de retirer leurs documents dans de bonnes conditions, et ce, jusqu'au parachèvement de cette opération, a annoncé un communiqué de la wilaya.

Par ailleurs, les logements livrés sont soumis à un contrôle périodique afin de mettre fin au phénomène des modifications anarchiques et non autorisées.

Depuis novembre dernier, des opérations de contrôle des modifications constatées à l'intérieur et sur les façades des logements et des locaux, ont été lancées, conformément à une instruction ministérielle adressée aux directeurs des Offices de promotion et de gestion immobilières (OPGI), au Directeur général de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), ainsi qu'à la filiale AADL GEST IMMO.

Ainsi, au cours de la période allant du 10 novembre au 31 décembre 2024, 176.605 logements AADL ont fait l'objet de visites d'inspection, 4.765 mises en demeure ont été adressées, 1.378 dossiers ont été déposés au niveau de la Justice et 4.387 unités ont été remises dans leur état d'origine. Parmi les modifications

Le rendez-vous du 5 juillet

Une distribution de logements est prévue le 5 juillet prochain, à l'occasion de la célébration du 63^e anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale. C'est la preuve de la détermination de l'Etat algérien à maintenir et renforcer sa dimension sociale, comme s'y s'engage, à chaque fois, le Président Abdelmadjid Tebboune. Dans cette perspective, des réunions préparatoires se tiennent. Ainsi, au début de ce mois, le ministre du secteur, Mohamed Tarek Belaribi, a présidé, au siège de la Banque nationale de l'Habitat (BNH), une réunion consacrée à la préparation de la distribution de logements dans les wilayas de Batna, Blida et Béchar, et ce, en présence des cadres centraux, des directeurs du logement, des équipements publics, de l'urbanisme et de l'architecture, et de la construction, ainsi que des responsables des Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) des trois wilayas concernées.

Lors de cette rencontre, le ministre a donné des instructions pour «la révision du programme devant être distribué en juillet prochain et l'augmentation du quota de logements à distribuer». La politique du logement adoptée en Algérie est de nature à préserver le caractère social de l'Etat, comme énoncé dans la Déclaration du 1^{er} Novembre 1954, et prévoit la réalisation des logements sous diverses formes, en fonction des capacités des différentes couches de la société, telles que le logement locatif public, la location-vente et le logement promotionnel aidé, permettant d'augmenter le parc national de logements et le taux d'occupation par habitation estimé à 4,18% en 2024 avec l'objectif de le ramener à 4,12% en 2025.

Le secteur du logement a été marqué par l'annonce de la numérisation envisagée pour la formule de logement social de manière à résoudre la problématique d'attribution de ces biens aux personnes remplissant les conditions requises, selon les orientations du président de la République qui avait insisté, à maintes reprises, sur la préservation du caractère social du logement.

On sait que les pouvoirs publics veillent à garantir l'accès aux différentes catégories sociales au logement décent, dont ceux qui aspirent au logement social, notamment les occupants d'habitats précaires et vétustes, les familles résidant dans des immeubles menacés d'effondrement, ou ceux occupant des appartements étroits, afin de consacrer le principe d'équité dans la répartition des logements et des opérations de logement. Il faut rappeler qu'il s'agit de logements à 100% algériens, réalisés à l'aide de produits locaux et livrés dans les délais impartis. C'est le résultat de la nouvelle dynamique que connaît le secteur de l'habitat ces dernières années.

L. A.

REPÈRE

Cérémonie Le groupe Sonelgaz honore ses travailleurs à besoins spécifiques

Le groupe Sonelgaz a organisé une cérémonie en l'honneur de ses travailleurs à besoins spécifiques, à l'occasion de la célébration de leur Journée nationale qui coïncide avec le 14 mars de chaque année, indique un communiqué du Groupe.

La cérémonie s'est déroulée, avant-hier vendredi, au centre de formation du groupe à Alger, en présence du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, du Secrétaire général du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, représentant la ministre, Soraya Mouloudji, du P-dg du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, du secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Amar Takdjout, et du Secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs des industries électriques et gazières (FNTIEG), Mohamed Abdelfattah Ouled Naoui.

Cette cérémonie se veut une «tradition annuelle qui témoigne de la reconnaissance de Sonelgaz envers les efforts de travailleurs à besoins spécifiques et de son engagement à les accompagner et à leur fournir toutes les conditions nécessaires à leur insertion dans l'environnement du travail», ajoute la même source.



constatées, il y a l'installation de citernes sur les toits ou dans les parties communes ou de climatiseurs sur les façades (638 cas recensés), ainsi que des modifications au niveau des logements et des parties communes (2.462 cas). Cette opération doit être généralisée à tous les promoteurs immobiliers publics, aux OPGI et aux entreprises nationales de promotion immobilière qui supervisent un parc de plus de 1,6 million d'unités, selon des indications données par le ministre, lors d'une plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, au début de cette année.

Lakhdar A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Complexe de trituration de graines oléagineuses et d'extraction d'huiles végétales "Kotama Agrifood"

Sifi Ghrieb supervise les essais préliminaires

Le projet de réalisation du complexe de trituration de graines oléagineuses et d'extraction d'huiles végétales "Kotama Agrifood", situé à Bazoul dans la commune de Taher, qui se trouvait dans une situation relativement compliquée est en phase d'achèvement.

Ce qui permettra, a indiqué le ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb, d'entamer bientôt, les essais préliminaires.

« Le complexe de trituration de graines oléagineuses et d'extraction d'huiles végétales "Kotama Agrifood", relevant du groupe Madar, sera prêt avant mai prochain », a-t-il assuré.

S'exprimant dans la soirée de mercredi, en marge de l'inspection des travaux en cours dans la zone n° 16 du complexe "Kotama Agrifood", le ministre a fait savoir que les instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, quant à la réception de ce complexe avant le mois de mai prochain seront exécutées.

« Les ingénieurs algériens et les responsables du complexe ont relevé le défi et achevé le projet qui se trouvait dans une situation relativement compliquée, avec seulement 30 % des travaux réalisés à l'époque », a-t-il dit.

Le complexe spécialisé dans l'extraction d'huiles végétales brutes



■ A Taher, le ministre Sifi Ghrieb a visité l'unité de réception et de stockage des matières premières, l'usine de trituration des graines oléagineuses et d'extraction des huiles... (Photo : D.R)

à partir du soja, se compose d'une unité de trituration des graines oléagineuses et d'extraction des huiles végétales brutes, d'une unité de stockage de la matière première (soja) et d'une unité de stockage du produit final et de commercialisation des huiles. Il permettra de couvrir 40 % des besoins nationaux en huiles végétales brutes et 60 % des besoins en tourteau (sous-produit solide obtenu après extraction de l'huile des graines des oléagineux, utilisé pour l'alimentation animale, ndlr).

A Taher, a indiqué un communiqué du ministère de l'Industrie, Sifi Ghrieb a visité l'unité de réception et de stockage des matières premières, l'usine de trituration des graines oléagineuses et d'extraction des huiles, ainsi que l'unité de stockage du produit

final et a assisté aux essais préliminaires de mise en service du complexe, marquant une étape clé avant son entrée prochaine en production.

Le lendemain, soit jeudi, le ministre de l'Industrie s'est rendu à l'entreprise Chemiserie Djen-Djen. Sur les lieux, Sifi Grieb, a poursuivi la même source, a appelé ses responsables à proposer un modèle unifié de tabliers pour les élèves du primaire qui pourrait être adopté dès la prochaine année scolaire (2025-2026).

Visitant les ateliers de cette usine située au chef-lieu de wilaya, le ministre a souligné la nécessité de proposer au plus vite un modèle unifié de tabliers et de le présenter à une commission constituée d'acteurs du secteur de l'Education et de modélistes pour sélectionner le meilleur modèle qui se-

rait, a-t-il poursuivi, confectionné pour être adopté, dans un premier temps, dans les établissements scolaires de la wilaya de Jijel dès la prochaine rentrée scolaire, avant d'être généralisé, par la suite, dans les écoles du reste du pays.

« Il s'agira également d'accorder beaucoup d'attention à la qualité du produit et à son prix, d'autant que les autorités de la wilaya ont fait part de leur disposition à acheter une quantité importante à distribuer lors de la prochaine rentrée scolaire », a -t-il dit.

Recommandant aux responsables de l'usine de produire de nouveaux modèles de chemises masculines afin de les mettre en adéquation avec les tendances vestimentaires actuelles.

Rabah Mokhtari

BRÈVE

Laiterie Soummam

250 millions de litres de lait collectés en 2024,

Depuis plusieurs années, la Laiterie Soummam s'appuie sur un vaste réseau de collecte de lait cru à travers le territoire national. L'entreprise s'approvisionne dans différentes régions du pays, de l'Est à l'Ouest, en passant par le Centre et le Sud, afin de garantir une production régulière et un approvisionnement constant en matières premières. « Pour garantir des produits laitiers frais d'une très grande qualité, la Laiterie Soummam collecte et produit du lait à l'Est, à l'Ouest, au Centre et au Sud du pays », indique l'entreprise basée à Akbou dans la wilaya de Béjaïa, et d'ajouter : « Après 15 ans de travail et d'investissements, la Laiterie Soummam est devenue l'un des piliers de la filière nationale du lait ». Pour encourager la production laitière locale, la Laiterie Soummam a mis en place plusieurs initiatives en faveur des éleveurs. Selon les chiffres de l'entreprise, entre 2009 et 2019, elle a distribué 16.000 vaches aux producteurs afin de renforcer leurs capacités. Par ailleurs, 6.500 éleveurs collaborent aujourd'hui avec la Laiterie dans le cadre de conventions établies avec la filière. Afin de structurer la filière et d'assurer un approvisionnement régulier en lait cru, la Laiterie Soummam dispose de plusieurs infrastructures dédiées. Dix fermes de vaches laitières ont été mises en place dans différentes wilayas, notamment à Boussaâda, M'sila, Souk Ahras, Constantine, Batna, Djelfa, Khenchela et Oum El-Bouaghi.

Agence

Hydrocarbures

Une pré-qualification pour la compagnie chinoise ZPEC

La compagnie chinoise Zhongman Petroleum and Natural Gas Group Corp Ltd. (ZPEC), vient d'obtenir une pré-qualification d'opérateur investisseur onshore, attribuée par l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Alnaft). Cette nouvelle collaboration s'inscrit dans la stratégie d'Alnaft visant à attirer davantage d'investisseurs pour renforcer le secteur des hydrocarbures en Algérie.

« La remise de cette attestation de pré-qualification s'est déroulée, jeudi, lors d'une cérémonie présidée par Mourad Beldjehem, président du Comité de direction d'Alnaft », a indiqué un communiqué d'Alnaft, repris par l'agence APS.

L'attestation de pré-qualification d'opérateur investisseur onshore, a précisé la même source, a été remise par le directeur de la division Promotion et valorisation du domaine minier hydrocarbures au sein d'Alnaft, Lounes Adour, au manager général assistant de la compagnie ZPEC, M. Sun Qi. Faisant savoir que la compagnie chinoise accorde, actuellement, un intérêt avéré à l'investissement en Algérie. Par la participation au déroulement des DATA ROOM, organisé par Alnaft dans le cadre de l'appel à la concurrence international Algeria Bid Round 2024. Cette pré-qualification s'inscrit dans la dynamique de développement des relations énergétiques entre l'Algérie et la Chine. Elle fait suite à plusieurs accords majeurs dans le secteur, notamment les collaborations avec d'autres entreprises chinoises comme Sinopec Fondée en 2003 et cotée à la Bourse de Shanghai

depuis 2017, la compagnie chinoise Zhongman Petroleum and Natural Gas Group Corp Ltd. est une entreprise privée spécialisée dans l'exploration et la production d'hydrocarbures. Engagée dans la conception de solutions de services d'ingénierie, l'approvisionnement, le transport, l'installation et la mise en service de matières premières et d'équipements, les opérations de forage intégrées, ainsi que la gestion intégrée de projets d'ingénierie, la société opère principalement en Chine et possède une présence internationale significative au Kazakhstan et en Irak.

Selon la plate-forme d'actualités et de conseils boursiers, Zonebourse, en 2021 la compagnie chinoise ZhongMan Petroleum And Natural Gas Group Corp, dont l'activité principale est l'ingénierie de forage, a annoncé une augmentation des revenus de 15 % d'une année sur l'autre équivalent à RMB (environ 680 millions USD) principalement en raison de ses investissements dans la production et l'exploration du gaz naturel. Et dans le cadre de sa stratégie d'expansion, la compagnie est entrée dans plusieurs coentreprises et partenariats. En 2022, note la même source, la compagnie chinoise a mis en œuvre des technologies d'extraction avancées ce qui a conduit à une augmentation de production de 20 % dans les sorties de pétrole et de gaz. Actuellement ZPEC cherche à améliorer son emprunt internationale, ciblant des marchés en Afrique et en Amérique du Sud, où la demande de pétrole devrait augmenter considérablement.

Rabah M.

GRANDS PROJETS

Rencontre

Le PPP, catalyseur pour renforcer l'outil national de réalisation

Le Partenariat public-privé (PPP), mode de financement et de gestion des grands projets d'infrastructures socio-économiques, doit non seulement alléger le budget de l'Etat, mais aussi favoriser l'émergence de sociétés « championnes » dans ce secteur, ont souligné des responsables et des experts.

Lors d'une rencontre organisée vendredi à Alger par l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP), les intervenants ont mis en évidence l'importance « cruciale » du PPP, dont un projet de loi est en cours de finalisation. Ce projet devrait stimuler l'investissement, particulièrement dans les infrastructures de base telles que les routes, les ports, le rail, les hôpitaux, et les services publics.

Dans le cadre du PPP, une entreprise privée est chargée de financer, concevoir, construire, exploiter et entretenir une infrastructure en échange d'une rémunération, généralement sur une longue période, à la demande de l'Etat.

Bien que l'Etat reste propriétaire de l'ouvrage, il délègue sa gestion et son exploitation à un acteur privé pour une durée déterminée, pouvant aller jusqu'à 30 ans.

Le directeur général de la Caisse nationale d'équipement pour le développement (CNED), Salim Telidji, a rappelé que l'Algérie a déjà adopté ce modèle pour certaines infrastructures socio-économiques dans les années 2000, mais dans le cadre de lois sectorielles.

« La nouvelle loi en préparation vise à combler un vide juridique et à permettre au secteur économique dans son ensemble de participer pleinement aux grands projets d'infrastructure », a-t-il précisé. Placée sous la tutelle du ministère des Finances, la CNED a pour mission principale d'évaluer les grands projets d'infrastructures économiques et sociales, en procédant à l'examen de leurs études de maturation, au suivi de leur réalisation et à l'évaluation rétrospective de leur mise en œuvre, afin d'optimiser l'efficacité des dépenses publiques. Détaillant les avantages du PPP, M. Telidji a souligné que ce modèle permet de soulager le budget de l'Etat en mobilisant des financements privés pour des projets publics, tout en améliorant la gestion de ces projets et en favorisant l'outil national de réalisation.

« De nombreux pays dans le monde utilisent ce modèle pour faire émerger des champions nationaux », a-t-il insisté, ajoutant que l'Algérie dispose d'un grand nombre de sociétés dans divers secteurs susceptibles de tirer parti du PPP une fois qu'un cadre juridique sera mis en place. Il a également précisé que le projet de loi régissant le PPP visait à « clarifier son champ d'application, établir un cadre organisationnel et institutionnel, et définir de manière précise les procédures d'attribution des contrats ainsi que les modalités de rémunération ». Abondant dans le même sens, Boubekur Aït Abdellah, expert en infrastructures et logistique, a souligné que le projet de loi sur le PPP « apportera une sécurité juridique, notamment pour le secteur privé, en encadrant cette activité et en clarifiant les concepts ». Il a également insisté sur l'importance de mener des actions de communication pour vulgariser ce mode de gestion de projets, notamment auprès des opérateurs économiques publics et privés, tout en appelant à l'élaboration de guides de bonnes pratiques « à mettre à la disposition des gestionnaires, afin de rendre les notions du PPP accessibles ».

Agence

■ Cadre législatif

Épreuves restreignant la dynamique associative en Algérie

Si la loi n° 90-11 relative aux associations concédait une procédure souple quant à la création, champ d'activité et le financement, le partenariat en interne qu'en externe, les échanges de jeunes, à plus de 20 ans, le nombre d'associations tout statut confondu avait atteint près 90.000 associations. L'administration procédait constamment dans le positivisme par subventions en mettant en avant un contrat-programme.

Partout, en Kabylie comme au Sahara, dans les Aurès comme dans l'Oranie, beaucoup de projets d'utilité publique étaient réalisés avec satisfaction à l'image respectivement l'aménagement des fontaines publiques et les circuits touristiques mis en place avec accompagnement dans le cadre des échanges du Nord-Sud en Automne et printemps et vice-versa en été ; quant à l'hiver, c'est l'hibernation en raison de l'endurance du climat dur. Devant tous ses efforts, l'action certes était programmée mais, la structure de l'association mérite beaucoup d'égards et d'attention de la part du pouvoir politique conformément aux dispositions contenues dans les articles n° 9, 10, 16, 34, 35, 51-54, et 80 dictées par la Constitution votée par le peuple algérien en 2020. Pour y remédier à ces lacunes enregistrées durant la mise en œuvre des programmes établis par les associations tous statut confondu, il est notoire d'énumérer, en somme, certaines principales épreuves ou contraintes excitées par le mouvement associatif en Algérie

1- Tracasseries administratives : A l'image des instructions portées devant toute administration publique en vue d'alléger et rendre la procédure réglementaire ou administrative plus souple et la suppression de la paperasse devant les doléances du citoyen, on témoigne que l'association souffre énormément de ces tracasseries administratives.

A ce titre, en dépit de remplacement de l'agrément par une déclaration simple, le sentier pour y arriver chez d'autres sphères administratives et financières demeure épineux.

Comme solution, et au nom de la numérisation avancée comme slogan : peut-on procéder à la transmission du dossier de création ou tout autre document par voie électronique et en parallèle téléchargé le récépissé en direct et à titre officiel ?

2- La formation : certes, la loi exige que le panel constitutif soit composé de compétences avérées, mais les jalons de gestion et rédaction administratives, gestion financière et comptable et organisation et la tenue du patrimoine et des archives ainsi que les démarches liées à la soumission et captivité des projets, nécessite une formation complémentaire dans un organisme étatique à la charge et/ou sur autorisation de l'autorité compétente. Comme acquis relevé, des jeunes volontaires exerçant certains métiers manuels trouvent d'embauche suite aux actes de participation au volontariat.

3- Administration, collectivités locales et établissements sourd-muet : relevée une contrainte majeur et triée comme une



■ L'Association ne se gère nullement comme administration vertical, le fonctionnement horizontal pourra rendre service efficace et efficient. (Photo : DR)

fausse accusation, l'administration s'articule sur l'application de textes législatifs et réglementaires. Donc, en dépit que la Constitution prévoit la réception et réponse aux requêtes de toute personne morale ou physique, le rapport demeure inadéquat et inapproprié. Si les uns répondent avec satisfaction, il y en a d'autres qui critiquent votre existence. Le statut du bénévole demeure constamment fragile en matière de négociation et positionné en déséquilibre en rapport de force. L'autorité compétente est désormais appelée à remédier à cet handicap communicationnel et canaux d'échanges.

Le président de l'Association se trouve dans une position carrément de gérant, loin de sa mission humanitaire et noble de volontaire au profit de la collectivité. Les sanctions et les amendes demeurent une entrave devant toute action innovante de par l'interprétation penchant de l'objectif escompté. Outre le volontariat comme acte fondateur pour toute association, la création de service contentieux est une nouvelle mission. A quoi bon d'être volontaire et recueillir un litige ?

4- Sources de financement problématiques : Devant l'inaffectation d'un budget au préalable, l'association trouve du mal à projeter un programme d'action, quoique minime ou colossal. La forme de projets socio-économique, peut inciter à mobiliser un financement. L'Administration concernée propose un travail volontaire à réaliser avec une prise en charge financière couronnée par une co-signature. Comme illustration, la prise en charge des personnes âgées durant une période donnée avec un programme de divertissement, distraction et excursions nécessite la participation et des moyens de la part des services de la Solidarité nationale. Instruire les collectivités locales et sociétés nationales à prévoir dans leur fascicule budgétaire an-

nuel, un titre réservé aux actions sociales et solidaires serait une opportunité alléchante devant les associations en matière de concurrence et de champ d'application voire de réalisation.

5- Cadre juridique purement administratif : L'outil juridique existant présente un cadre d'exercice à caractère purement administratif. Aucune relation économique ou managériale n'est relevée. Le président de l'Association se trouve dans une position carrément de gérant, loin de sa mission humanitaire et noble de volontaire au profit de la collectivité. Les sanctions et les amendes demeurent une entrave devant toute action innovante de par l'interprétation penchant de l'objectif escompté. Outre le volontariat comme acte fondateur pour toute association, la création de service contentieux est une nouvelle mission. A quoi bon d'être volontaire et recueillir un litige ?

6- Bénéfice auprès d'autres organismes : Le profit est tiré par les deux parties. L'une exerce sa mission jugée noble et sociétale avec un impact humanitaire, l'autre, outre l'acte publicitaire, participe à la croissance économique et/ou la promotion de la société dans son image et environnement.

7- Communication et canaux de liaison : L'Association met en place, outre le président de par son statut le représentant légal devant toute administration, un chargé de communication et des relations publiques s'avère d'une utilité majeure en matière de vulgarisation du programme d'action, circuit d'adhésion, gestion des social-média et déclarations devant les médias lourds. La maîtrise des techniques de rédaction administrative et compte-rendus y compris les correspondances devient un critère objectif de nomination. Le contact avec les partenaires doit être constant et régulier avec échange de documents et expériences.

8- Accès à l'acquisition de biens : une Association ne peut être constamment locataire, elle pourrait avoir une opportunité de contracter un crédit auprès d'une banque pour réaliser son siège social ou une école de formation. Acquérir un bien n'est pas un luxe, renforce l'existence du corps de l'association et purifie son image de marque

au sein de la société, allant vers une crédibilité et présomption à l'égard également des adhérents.

9- Cogestion des projets au niveau national et à l'international : y a-t-il une formule permettant à une Association d'accéder à un projet en cogestion ou co-animation telles que les structures de jeunesse au Grand Sud ou des maisons d'hôte en Kabylie ? Comment doit-on tirer profit de ce type d'infrastructures de jeunesse ?

10- Etouffé par l'Etat : le volontaire mérite une liberté de conscience, d'opinion, d'action et d'expression. En somme, l'Association ne se gère nullement comme administration en sens carrément vertical, le fonctionnement horizontal pourra rendre service efficace et efficient. La présence du genre accentue le sens de l'exercice démocratique au sein de la société. La civilisation recommande l'adhésion pleine de la société civile.

En conclusion, la maison Association se substitue à l'image d'une école ou un espace d'apprentissage par excellence de prise de parole, d'exercice de la liberté d'expression, d'opinion et d'action entrepris au profit de la collectivité nationale. L'émergence d'une société, loin des troubles et faits nuisibles dépend étroitement de la mobilisation par la vulgarisation et la formation des notions et thématiques de développement à la jeunesse. Sans toutefois oublier, la rencontre et les échanges de jeunes issus de divers horizons géographiques contribuent, à la fois, au renforcement des capacités de raisonnement chez l'individu et enregistre un impact positif sur la cohésion nationale. Comme preuves à l'appui, nous n'oublions jamais l'expérience bénéfique et efficace du Service militaire comme espace pédagogique et d'apprentissage pratique tous azimuts confondus dans le renforcement des liens sociaux et l'éveil de la conscience nationale. Un autre exemple ancestral, le mode de vie Thiwizi demeure à ce jour et depuis des millénaires considéré un espace de convivialité, de partage équitable, de cohésion sociale dont l'individu et la collectivité, chacun assume sa responsabilité et recueille sa considération.

(Suite et fin)
Hama Nadir,

DPGS en Management des Projets

INFO/EXPRESS

Ain M'lila/Oum El Bouaghi

Arrestation de trois narcotrafiquants et saisie de près de 5 kilogrammes de kif traité

Dans le cadre de la lutte impitoyable contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de la drogue en milieu urbain, nous apprenons qu'en date du 11/3/2025, les éléments de la brigade de recherches de la gendarmerie nationale D'Ain M'lila relevant du groupement de la gendarmerie nationale d'Oum El-Bouaghi, sont parvenus à arrêter 3 narcotrafiquants et ont saisis près de 5 kilogrammes de kif traité. L'affaire a été traitée à la suite d'exploitation des informations crédibles faisant état qu'un réseau criminel organisé s'apprête à écouler de la drogue dans le territoire de leurs compétences. Après des investigations approfondies et une souricière mise en place, l'opération s'est soldée par l'arrestation de trois (3) dealers en leurs possessions 4,54 kilogrammes de kif traité, une quantité de comprimés de psychotropes et une somme de 799.000,00DA provenant de la vente de la drogue. La même source précise qu'après avoir accompli toutes les procédures légales, les 3 mis en cause seront présentés prochainement devant les instances judiciaires pour statuer sur leurs cas.

A. Remache

Blida

Une cérémonie de distinction des lauréates du concours "Femmes entrepreneures à succès"

Le ministre de la Jeunesse chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, a coprésidé, jeudi passé à Blida, avec le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, une cérémonie de distinction des lauréates du concours «Femmes entrepreneures à succès», organisée par la Direction de la jeunesse et des sports à l'occasion de la Journée internationale de la femme.



■ Cérémonie de distinction des lauréates du concours «Femmes entrepreneures à succès».

Lors de cette cérémonie, qui a marqué la clôture de la Semaine de la femme entrepreneure sous le slogan «Créatrices d'espoir», les cinq premières lauréates de la 2e édition de cet événement ont été récompensées. Cette initiative a été lancée par l'association de wilaya «Amira» pour la protection et la promotion des droits de l'enfant et de la jeunesse, en coordination

avec la Direction de la jeunesse et des sports, afin de sélectionner les meilleurs projets féminins dans le domaine de l'entrepreneuriat. Dans une déclaration à la presse, M. Hidaoui a tenu à saluer cette initiative qui a permis à la femme de célébrer sa fête internationale «selon une nouvelle approche permettant de promouvoir la cul-

ture entrepreneuriale dans le milieu féminin, à travers la distinction des femmes ayant excellé dans la création de micro-entreprises et de start-up». Le ministre a également affirmé que ses services œuvreront, dans le cadre de la nouvelle stratégie du secteur de la jeunesse, à offrir toutes les facilités et incitations nécessaires afin d'as-

surer une plus grande implication des jeunes algériennes dans l'entrepreneuriat féminin, selon une vision économique globale, tout en exploitant les établissements dédiés aux jeunes pour favoriser les échanges entre les femmes entrepreneures et les aider à renforcer leur position et à développer leurs entreprises. ■

Oran

Ouverture de la 17^e édition des "Dourouss Mohammadia"

La 17e édition des «Dourouss Mohammadia» a été inaugurée, jeudi soir au siège de la Zaouïa Belkaïdia El-Hebria, sise dans la localité de Sidi Maârouf, à l'Est d'Oran. Cette édition est consacrée, cette année, au thème: «Le soufisme, essence

de la religion et pilier de l'excellence (Ihsan)». La cérémonie d'ouverture du colloque, organisé annuellement par cette zaouïa à l'occasion du mois sacré de Ramadhan, s'est déroulée en présence du ministre des Affaires re-

ligieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, du wali d'Oran, Samir Chibani, du cheikh Sidi Mohamed Noureddine Belkaïd, cheikh de la Zaouïa Belkaïdia El-Hebria, ainsi que d'un grand nombre d'érudits et de cheikhs. ■

INFO/EXPRESS

Ismaël, 21 ans, a mémorisé la moitié du Coran :

Son histoire et sa méthode

Dans cette vidéo de la série Les Voix du Ramadan 2025, nous partons à la rencontre d'Ismaël, un jeune homme de 21 ans originaire d'Épinay-sous-Sénart, dans l'Essonne. À son actif : la mémorisation de la moitié du Coran. Il nous raconte comment le Livre saint a transformé sa vie, l'aidant à devenir une meilleure personne. Ismaël partage également sa méthode de mémorisation, qu'il a commencée à l'âge de 17 ans. Chaque matin, il consacre du temps à l'apprentissage des versets, avançant pas à pas avec une détermination sans faille. Pour lui, le Coran est bien plus qu'un texte sacré : c'est une source d'inspiration quotidienne qui guide ses pas et éclaire son chemin. ■

Sétif Baddari au chevet des étudiants blessés dans un accident de la route

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, s'est rendu jeudi à Sétif à l'effet de s'enquérir, au CHU Saâdna-Abdenour, de l'état de santé des 17 personnes blessées, dont 14 étudiants, dans le renversement, en milieu de journée, du bus universitaire qui les transportait. Le ministre, accompagné du wali de Sétif, Mustapha Limani, du directeur de la santé, des directeurs des universités Ferhat-Abbas et Lamine-Debaghine et de cadres locaux, a insisté, s'adressant aux responsables du CHU, sur la meilleure prise en charge possible des blessés. ■

Un temps de réflexion :

« Les ténèbres de la conquête : massacres et enfumades en Algérie »

L'histoire de la colonisation française en Algérie est jalonnée d'actes d'une brutalité extrême. Derrière le récit officiel d'une conquête « civilisatrice », les faits témoignent d'une entreprise de destruction systématique. Parmi les épisodes les plus tragiques figurent les massacres d'El Ouffia en 1832 et les enfumades des grottes du Dahra en 1845. Ces crimes de guerre, commis au nom de la pacification, incarnent l'une des pages les plus sombres de l'histoire coloniale française.

1832: les massacres d'El Ouffia et la terreur du duc de Rovigo

Dès le début de la colonisation, la violence s'imposa comme la méthode privilégiée de l'administration militaire française. À Alger, le duc de Rovigo, ancien aide de camp de Napoléon, gouvernait avec une main de fer. Il considérait que seule la terreur permettrait de soumettre la population algérienne. Le 6 avril 1832, il ordonna une expédition punitive contre la tribu des El Ouffia, accusée – sans preuve – d'avoir attaqué des colons. À l'aube, les soldats français encerclèrent leur campement, endormi. L'attaque fut rapide et d'une extrême brutalité : « Nous avons pénétré dans le camp, et, sans bruit, nous avons égorgé tous ceux que nous avons trouvés dans leurs tentes. Hommes, femmes, enfants : nul n'a été épargné. » Au total, plus d'un millier de personnes furent massacrées en quelques heures. Ceux qui tentèrent de fuir furent traqués et abattus. Le lendemain, Rovigo fit piller les maigres biens des victimes avant de livrer leurs terres à la colonisation. Cette tuerie indigna même certains responsables français, notamment le baron Pichon, administrateur civil. En 1833, il témoigna devant une commission d'enquête mise en place en métropole. Le rapport qui en résulta dénonça des exécutions arbitraires et des massacres injustifiables : « Nous avons envoyé au supplice, sur un simple soupçon et sans procès, des gens dont la culpabilité est restée plus que douteuse depuis. [...] Nous avons égorgé, sur un soupçon, des populations entières qui se sont ensuite trouvées innocentes. » Mais Rovigo, malade, échappa à toute sanction. Il quitta l'Algérie en mars

1833 et mourut à Paris quelques semaines avant la publication du rapport. Ironie de l'histoire, en 1846, un village de colonisation fut baptisé Rovigo, en hommage à celui qui avait ordonné l'un des premiers massacres de l'Algérie française.

1845: l'enfumade des grottes du Dahra

Treize ans après les massacres d'El Ouffia, la machine de guerre coloniale continua son œuvre de destruction. À l'ouest du pays, dans le massif du Dahra, la résistance des tribus locales était farouche. Le gouverneur général Thomas Bugeaud, promoteur de la guerre totale, ordonna d'exterminer ceux qui refusaient la soumission. Son ordre à ses officiers était sans équivoque : « Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, fumez-les à outrance, comme des renards. » Le 18 juin 1845, le général Aimable Pélessier, à la tête d'une colonne de 2 254 soldats, traqua les tribus Ouled Riah, qui se réfugièrent dans les grottes du Frechich. Refusant de livrer bataille en terrain découvert, il décida de les anéantir autrement : en les asphyxiant. Les soldats entassèrent du bois et du soufre à l'entrée des cavernes et mirent le feu. Pendant quatorze heures, une fumée toxique envahit les grottes, étouffant lentement les hommes, les femmes et les enfants pris au piège. Quelques jours plus tard, les Français pénétrèrent dans la grotte. La scène qu'ils découvrirent était insoutenable. Un témoin espagnol, présent sur place, décrivit l'horreur dans un article publié par le journal Heraldo : « À l'entrée se trouvaient des animaux morts, enveloppés de couvertures de laine qui brûlaient encore. Tous les cadavres étaient nus, dans des positions qui indiquaient les convulsions qu'ils avaient dû éprouver avant d'expirer. Le sang leur sortait par la bouche. Mais ce qui causait le plus d'horreur, c'était de voir des enfants à la mamelle gisant au milieu des débris. » L'indignation fut immédiate. Dès le 11 juillet, le prince Napoléon-Joseph Ney prit la parole devant la Chambre des Pairs à Paris : « C'est un meurtre consommé avec préméditation sur des Arabes réfugiés sans défense. » Même le maréchal Soult, ministre de la Guerre, fut contraint de condamner l'acte... tout en s'abstenant d'infliger la

moindre sanction à Pélessier. Pire encore, loin d'être inquiété, Pélessier fut promu maréchal de France en 1855 et nommé gouverneur général de l'Algérie en 1860.

Une mémoire effacée

Aujourd'hui, ces crimes de guerre restent encore largement méconnus du grand public en France. Si l'Algérie en a gardé un souvenir douloureux, en France, les noms de Rovigo et Pélessier continuent d'être honorés sur des plaques de rues et des monuments. À Alger, en revanche, les martyrs d'El Ouffia et du Dahra ne sont pas oubliés. Ces massacres, longtemps occultés par les récits officiels de la colonisation, sont devenus des symboles de la barbarie impériale. Et pourtant, il reste un dernier affront à la mémoire des victimes : le village de Rovigo, rebaptisé Bougara après l'indépendance, a vu son histoire peu à peu disparaître des récits officiels. L'Algérie n'a pas oublié, mais la France, elle, a fait de ses bourreaux des héros. Ainsi, la fumée des grottes du Dahra s'est dissipée, mais l'ombre des crimes coloniaux plane toujours sur l'histoire.

Sources et références

Cet article repose sur plusieurs documents historiques et témoignages directs : Le rapport de la Commission d'enquête de 1833, dénonçant les exactions du duc de Rovigo. Les écrits du baron Pichon, administrateur civil en Algérie. Les rapports militaires français, notamment ceux du général Pélessier sur les enfumades de 1845. Les articles de presse de l'époque, comme ceux du Constitutionnel et de Heraldo. Les travaux d'historiens contemporains, notamment Olivier Le Cour Grandmaison (Coloniser. Exterminer), Pierre Vidal-Naquet et Benjamin Stora. Ces événements, bien que largement occultés en France, restent des marqueurs profonds de la mémoire algérienne. Une mémoire qu'aucune tentative d'effacement ne pourra faire disparaître.

Hamid Sahnoun

Gaza

L'ONU accuse Israël d'actes génocidaires

«Les autorités israéliennes ont, en partie, détruit la capacité des Palestiniens à Ghaza, en tant que groupe à faire des enfants, à travers la destruction systématique des soins de santé sexuelle et reproductive».

« Cela correspond à deux catégories d'actes génocidaires dans le Statut de Rome et la Convention sur le génocide, y compris le fait d'infliger délibérément des conditions de vie calculées pour entraîner la destruction physique des Palestiniens et d'imposer des mesures visant à empêcher les naissances ». Les attaques « systématiques » d'Israël contre la santé sexuelle et reproductive à Gaza sont des « actes génocidaires », a dénoncé la Commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Israël a rejeté catégoriquement ces accusations. « Le ciblage des installations de soins de santé reproductive, notamment par des attaques directes contre les maternités et la principale clinique de fécondation in vitro de Gaza, combiné à l'utilisation de la famine comme méthode de guerre, a eu un impact sur tous les aspects de la reproduction », a souligné la Présidente de la Commission, l'ancienne juge sud-africaine Navi Pillay. D'une manière générale, Israël a eu de plus en plus recours à la violence sexuelle et à d'autres formes de violence fondée sur le genre à l'encontre des Palestiniens dans le cadre d'un effort plus large visant à saper leur droit à l'autodétermination, selon ce nouveau rapport de la Commission internationale indépendante d'enquête de l'ONU sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et sur Israël. Selon les enquêteurs indépendants de l'ONU, un génocide est un crime « commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux », et cinq types d'actes peuvent être considérés comme constitutifs d'un génocide. La Commission estime que deux d'entre eux concernent Gaza : les « mesures visant à entraver les naissances » et la « soumission intentionnelle » d'un groupe à des conditions d'existence « devant entraîner sa destruction physique ». La Commission a également recensé des cas où des femmes et des jeunes filles de tous âges, y compris des patientes en maternité, ont été prises pour cible, actes



■ L'entité sioniste mène une stratégie de guerre visant à dominer et à détruire le peuple palestinien.

qui constituent le crime contre l'humanité de meurtre et le crime de guerre d'homicide volontaire. Dans ce nouveau rapport, la Commission pointe du doigt la destruction, en décembre 2023, par les forces de sécurité israéliennes de la plus grande clinique de fécondation in vitro (FIV) al Basma, qui conservait des milliers d'embryons. Au cours de l'attaque, le laboratoire d'embryologie a été directement touché et tout le matériel reproductif stocké dans le laboratoire a été détruit. Le bombardement de ce centre a conduit à la destruction de près de 4.000 embryons, ainsi que 1.000 échantillons de sperme et d'ovules non fécondés. Selon les rapports, le centre d'al-Basma desservait 2.000 à 3.000 patients chaque mois, réalisant environ 70 à 100 procédures de FIV par mois. Selon les enquêteurs de l'ONU, cette destruction « visait à empêcher les naissances de Palestiniens à Gaza » et constitue à ses yeux « un acte génocidaire ». La Commission, créée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2021, estime également que cette destruction « visait à détruire les Palestiniens de Gaza en tant que groupe ». Les attaques directes contre les établissements de santé offrant des services de santé sexuelle et reproductive ont touché environ 540.000 femmes et filles en âge de procréer à Gaza. Ces violations ont causé des « souffrances physiques et mentales immédiates aux femmes et aux jeunes filles », mais ont « aussi des effets irréversibles à long terme sur la santé mentale et sur les possibilités pour les Palestiniens, en tant que groupe, de faire des enfants », a ajouté Navi Pillay. Plus largement, le rapport constate que les violences sexuelles et

sexistes - dont la fréquence et la gravité ont augmenté, sont perpétrées dans l'ensemble du territoire palestinien occupé et constituent pour

Israël une stratégie de guerre visant à dominer et à détruire le peuple palestinien

Des formes spécifiques de violence sexuelle et sexiste - telles que le déshabillage et la nudité forcés en public, le harcèlement sexuel, y compris les menaces de viol, ainsi que les agressions sexuelles font partie des procédures opérationnelles standard des forces de sécurité israéliennes à l'égard des Palestiniens. D'autres formes de violence sexuelle et sexiste, notamment le viol et les violences génitales, ont été commises soit sur ordre explicite, soit avec l'encouragement implicite des hauts responsables civils et militaires israéliens, selon le rapport. La Commission a documenté plusieurs vidéos et photos, enregistrées par des soldats israéliens et mises en ligne, les montrant en train de fouiller des maisons dans la bande de Gaza, humiliant et se moquant délibérément des femmes palestiniennes en raison de leur sexe et de leur appartenance ethnique.

Le rapport de la Commission rejeté par l'entité sioniste

Par ailleurs, un climat d'impunité règne en ce qui concerne les crimes sexuels et sexistes commis par les colons israéliens en Cisjordanie, dans le but d'inspirer la peur à la communauté palestinienne et de l'expulser. Face à ce sombre tableau décrit par les enquêteurs de l'ONU, la Mission permanente d'Israël auprès de l'ONU à Genève a « rejeté catégoriquement » ces accusations. Pour Israël, la

Commission d'enquête « se contente délibérément d'un degré de corroboration moindre dans son rapport (que dans d'autres cas), ce qui lui permet d'inclure des informations provenant de sources de seconde main, uniques et non corroborées », a accusé Israël, relevant que « cette pratique est incompatible avec les normes et méthodologies de vérification établies par l'ONU ». La publication de ce dernier rapport s'est accompagnée de deux jours d'auditions publiques à Genève les 11 et 12 mars, au cours desquels la Commission a entendu des victimes et des témoins de violences sexuelles et reproductives et le personnel médical qui les a aidés, ainsi que des représentants de la société civile, des universitaires, des juristes et des experts médicaux. A noter qu'un rapport des enquêteurs avait accusé en juin 2024 les groupes armés palestiniens d'avoir commis divers crimes de guerre, lors de l'attaque du 7 octobre 2023 en Israël. Le document avait aussi identifié des « violences sexuelles » ayant en particulier visé des femmes israéliennes. La Commission a également recueilli et conservé des preuves, notamment des témoignages, des photos et des séquences vidéo, de violences sexuelles commises à l'encontre d'hommes palestiniens par des membres des forces de sécurité israélienne lors d'opérations terrestres, y compris aux points de contrôle et au cours d'évacuations dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris la nudité publique forcée, le déshabillage forcé et l'humiliation, l'abus et le harcèlement sexuels. « Ces informations ont été corroborées par les Nations Unies. »

Samir Sabek/Agence

Après 14 ans de guerre

Une transition menée par les Syriens

La déclaration constitutionnelle intervient alors que la Syrie commémore les 14 ans de la répression brutale qui a suivi des manifestations pacifiques, déclenchant un conflit qui a déplacé des millions de personnes et laissé le pays en ruines. Publiée par les autorités intérimaires syriennes pourrait combler un vide juridique et ouvrir la voie à une « transition politique crédible et inclusive » en Syrie. Si la chute du régime de l'ancien Président Bachar Al-Assad en décembre 2024 avait initialement suscité des espoirs de stabilité, de nouvelles violences menacent ces fragiles acquis. L'ONU a condamné les récentes informations faisant état de victimes civiles, déclarant que « rien ne saurait justifier le massacre de civils ». Le processus politique restait « dirigé et contrôlé par les Syriens », même si l'ONU continue de fournir des conseils. Le porte-parole du Secrétaire général, Stéphane Dujarric, a souligné que l'ONU était prête à soutenir une transition politique inclusive garantissant la reddition des comptes et l'apaisement national. Le SG de l'Onu a noté que « les autorités intérimaires se sont engagées à plusieurs reprises à construire une nouvelle Syrie fondée sur des bases inclusives et crédibles pour tous les Syriens ». Selon lui, « il est temps d'agir ». Malgré les progrès politiques, la crise humanitaire demeure catastro-

phique ainsi que le défi de la reconstruction, « l'ampleur des destructions est inimaginable ». Rien n'a été épargné, des logements aux installations de traitement des eaux, le chef du HCR a souligné que « si nous négligeons les besoins humanitaires urgents de la Syrie, ses fractures sociales et politiques ne feront que s'aggraver ». Une récente enquête du HCR a révélé que 27 % des réfugiés syriens expriment désormais le souhait de rentrer chez eux au cours de l'année prochaine, contre seulement 2 % avant la chute du régime. Toutefois, les préoccupations concernant la sécurité, la stabilité politique et le manque de biens de première nécessité demeurent des obstacles majeurs à un rapatriement durable. Si la Déclaration constitutionnelle fournit un cadre pour la transition, sa réussite dépend de sa mise en œuvre effective. Pour l'instant, l'ONU reste engagée et prête à apporter son aide, mais les responsables préviennent que les prochains mois seront déterminants pour déterminer si la Syrie s'achemine vers une paix durable ou s'enfonce davantage dans l'incertitude. « Nous devons veiller à ce que la Syrie sorte de l'ombre de la guerre pour un avenir défini par la dignité et l'État de droit, où toutes les voix sont entendues et où aucune communauté n'est laissée pour compte. »

Samir Sabek

Cisjordanie

L'occupant sioniste multiplie ses agressions contre les mosquées pendant le mois sacré

L'occupation sioniste a intensifié ses atteintes contre les mosquées en Cisjordanie depuis le début du mois de Ramadhan dans une démarche qui, au-delà des assassinats et des actes de destruction de biens, vise à effacer l'identité musulmane des Palestiniens. Depuis le début du mois sacré, des colons sionistes appuyés par l'armée ont commis des actes de vandalisme ciblant des lieux de culte, notamment à Naplouse et à El-Khalil et particulièrement au moment des prières d'El-Fadjr et des Tarawih. Il y a quelques jours, la mosquée Nasr à Naplouse a été incendiée au moment où des actes de destruction ont été commis contre la mosquée Satoune, Ajaj, La grande mosquée Salahi, la mosquée Tina et la mosquée Beyk. Les agresseurs sionistes n'ont pas hésité à faire usage de bombes

lacrymogènes à l'intérieur des mosquées. Dans une déclaration à l'APS, le journaliste et chercheur spécialisé dans l'histoire d'Al Qods et les questions religieuses, Nawaf Al Amer, a expliqué que « l'occupant (sioniste), à travers ses attaques contre les lieux de culte veut couper le lien existant entre les Palestiniens et leurs mosquées afin de les éloigner de leur religion, considérant l'Islam comme un danger pour lui ». Depuis qu'elle a occupé la Palestine, l'entité sioniste « cible les mosquées en les détruisant, en les incendiant ou en transformant quelques-unes d'entre elles en commerces ou en restaurants », a rappelé M. Al Amer. Il précise que la guerre menée contre les mosquées fait partie d'un « ensemble d'actions complémentaires et méthodiques visant à judaïser tout ce qui est sacré pour les musulmans. »

APPROCHE

L'obligation du jeûne de Ramadhan selon le Coran et en Islam



Rien n'illustre mieux les liens et les différences entre le Coran et l'Islam [1] que la question des cinq piliers. En cette perspective d'étude comparative, nous avons déjà envisagé les deux premiers piliers de ce fondement de la religion Islam [2] et il était donc attendu que nous réalisions l'analyse littérale [3] des versets coraniques relatifs au jeûne de Ramadan.

Nous y consacrons deux articles, le présent et le suivant : Le jeûne de Ramadan selon le Coran et en Islam.[4] Cette pratique revêt une grande importance dans la vie religieuse des musulmans, tant par la rigueur qu'elle implique que par la perception spirituelle d'une telle ascèse. Plus encore que la prière, le jeûne de Ramadan met en jeu un double aspect de la religiosité : la participation collective sociétale, dimension pleinement horizontale du fait religieux, et l'engagement individuel du jeûneur, dimension pleinement verticale de l'acte de foi. Notons que cette double composante est retrouvée pour le cinquième pilier : le Pèlerinage.

Ainsi, en « jeûnant Ramadan », le musulman est-il en phase avec sa communauté, état de communion interpersonnelle, réalité simple qui ne doit pas lui faire perdre de vue que le Jeûne est de même une démarche purement spirituelle, état de communion mystique. Tout comme nous l'avons fait pour la Prière, entre poids de l'obligation et sincérité de l'élan de foi il est donc attendu que nous nous interrogeons quant au point de vue coranique concernant le caractère obligatoire ou non du jeûne de Ramadan. Enfin, nous rappellerons que le jeûne de Ramadan a pour particularité d'être consacré à la célébration du Coran, ce qui sans nul doute est la clef intrinsèque de l'ouverture spirituelle.

Que dit l'Islam

En tant que pilier/rukun, le jeûne de Ramadan est pour l'Islam une obligation/farḍ divine incombant aux musulmans. À partir de ce caractère obligatoire, l'Islam a prévu de nombreux aménagements eut égard à la difficulté physique que représente un jeûne d'un mois. En sont donc

classiquement exemptés les enfants, les malades, les femmes enceintes et les vieillards ainsi que de manière provisoire les voyageurs. Par ailleurs, le Droit islamique a produit une importante littérature exposant les nombreux points de détail que la casuistique musulmane a générés quant à la pratique de ce jeûne, nous renvoyons donc le lecteur à ce vaste corpus.

Ce qui retient notre attention est d'un autre ordre puisque, plus encore que pour la prière, se pose la question de l'équilibre entre obéissance à ce que l'on considère comme une obligation et l'élan spirituel profond que suppose la pratique du jeûne compris en tant que creuset potentiel de l'expérience mystique. Cependant, comme nous avons pu démontrer que l'obligation de la prière est en réalité une prescription de l'Islam et non pas du Coran, il est attendu qu'il en soit de même pour « Ramadan ». Entre collectif et électif, rituel et spirituel, comment le Coran articule-t-il donc cette problématique ?

Que dit le Coran

Dans le Coran, toute l'information concernant la pratique du jeûne de Ramadan fait l'objet d'un unique chapitre : S2.V183-187. Ce traitement thématique d'un des linéaments coraniques du proto-islam est rare dans le Coran et l'on peut supposer qu'il témoigne en cela de l'institution de l'introduction d'une pratique parfaitement nouvelle pour les musulmans.[5] Il en découle directement que les informations nécessaires à la mise en œuvre de ce Jeûne sont exposées en ce chapitre et qu'elles sont suffisantes. En cet article, la réponse à la question précédente nécessite que nous analysions uniquement les vs183-184. « Ô vous qui croyez ! Il vous est prescrit le

Jeûne, comme il fut prescrit à ceux qui vous précèdent, puissiez-vous pieusement craindre ! » – V183 [6]

Par l'interpellation « ô vous qui croyez » le Coran s'adresse ici aux croyants musulmans, hommes et femmes, sans distinction, puisque la formulation employée est de genre neutre.[7] Conséquemment, l'ensemble des remarques et règles qui vont être édictées concernera les unes comme les autres, et ce n'est point ce que le Droit musulman soutiendra.[8] C'est à partir du segment « il vous est prescrit/kutiba le Jeûne, comme il fut prescrit/kutiba à ceux qui vous précèdent » que l'Islam a décrété que le jeûne de Ramadan est une obligation religieuse instituée par Dieu.

Si nous devons comprendre là que le verbe kataba signifie prescrire au sens d'impératif divin, il aurait fallu que cela fût aussi un ordre de même nature pour « ceux qui vous précèdent » puisqu'il est bien dit « comme il fut prescrit/kutiba à ceux qui vous précèdent ». Or, s'il en est bien ainsi pour le judaïsme, il n'en est pas de même pour le christianisme. En effet, selon la Thora, le jeûne de Yom kippour, jeûne de 25 heures, est « une loi perpétuelle »[9] et il s'agit du seul jeûne obligatoire, d'autres jours de jeûne existent mais sont facultatifs. Par contre, aucun verset du Nouveau Testament ne mentionne un jeûne obligatoire alors que de nombreux autres incitent au jeûne en tant que pratique purificatrice et spirituelle, pour les chrétiens jeûner est donc un acte surrogatoire et non pas une obligation.[10]

Ce simple constat interreligieux permet donc d'affirmer que selon le sens que l'Islam confère à ce verset il est faux de déclarer que le jeûne « est prescrit/kutiba comme il fut prescrit/kutiba à ceux qui vous précèdent », juifs et chrétiens diffé-

rant sur ce point. Aussi, à moins de supposer que le Maître de la Révélation ne connaisse pas les religions auxquelles il est fait ici référence, le verbe kataba ne peut-il signifier prescrire au sens où l'Islam l'entend : c'est-à-dire une obligation, mais conserve sa signification originelle : recommander, inviter à.[11] Notons que si le christianisme avait donc défilé le formalisme juridique judaïque, l'Islam l'a réintroduit à son propre compte, procédé et ligne de conduite que l'on retrouve de manière régulière en la construction de l'Islam. Il ne s'agit point là de spéculations et le verset à suivre va confirmer le caractère non-obligatoire du jeûne de Ramadan.

– V184 : « Des jours comptés, mais qui de vous est malade ou en voyage, alors détermination de jours autres. Et, quant à ceux qui l'auraient pu, leur incombe un rachat : la nourriture d'un pauvre. Et, qui de plein gré accomplit un bien, c'est un bien pour lui, mais jeûner est meilleur pour vous, si vous le saviez ! » [12] Après avoir indiqué que pour « qui de vous est malade ou en voyage » il est possible de jeûner à une date ultérieure les jours non jeûnés du fait de ces difficultés, il est alors précisé que cette autorisation ne concerne que ceux qui ont décidé d'accomplir le jeûne de Ramadan. En effet, le segment-clef « quant à ceux qui l'auraient pu/'alâ-l-ladhîna yuṭīqûna-hu, leur incombe un rachat » est explicite et se comprend comme signifiant : « ceux qui pourraient malgré tout jeûner, mais ne le font pas, alors « rachat : la nourriture d'un pauvre », ce qui représente de facto une licence accordée à qui ne voudrait point jeûner alors qu'il est en mesure de la faire.

INFO/EXPRESS

Relizane Face à l'absence des élus locaux sur le terrain, le wali en colère

Lors de la dernière visite effectuée, ce jeudi, dans la daïra d'El Matmar, le wali, Kamel Berkane, n'a pas manqué d'exprimer sa déception, face à l'absence des élus locaux sur le terrain. Un état de fait qu'il considère comme pouvant être à l'origine de la perte de plusieurs projets d'envergure pour la wilaya. Le wali a mis en garde contre les conséquences du manque d'implication des responsables et a appelé à une prise de conscience urgente pour assurer le suivi des initiatives de développement. Le premier responsable de l'exécutif a souligné que plusieurs projets majeurs ont été compromis ou retardés en raison du manque de coordination et du sérieux de certains élus. Il a insisté sur la nécessité pour les représentants locaux de jouer pleinement leur rôle en s'engageant davantage dans la gestion des affaires publiques et en étant présents aux côtés des citoyens pour répondre à leurs préoccupations. Il a appelé à une meilleure communication et à une implication plus active des assemblées locales dans le suivi des travaux, afin d'éviter de nouveaux retards et d'assurer une exécution efficace des plans de développement. Enfin, le wali a réaffirmé son engagement à dynamiser le développement de la wilaya de Relizane en veillant à ce que les projets prioritaires soient suivis avec rigueur et transparence. Il a appelé les élus et les responsables locaux à redoubler d'efforts pour assurer une meilleure gestion des ressources humaines et matérielles en vue d'offrir aux citoyens des services à la hauteur de leurs attentes.

N.Malik

El-Bayadh Saisie de 1.508 comprimés de psychotropes

Les éléments de la Sûreté de la wilaya d'El-Bayadh continuent de traquer les réseaux de trafic de drogue. Cette semaine, les agents de la quatrième Sûreté urbaine ont procédé à l'arrestation de trois suspects âgés entre 26 et 45 ans, en possession de 1508 comprimés de psychotropes de différentes natures, ainsi que la saisie d'une somme d'argent évaluée à 206.000 DA provenant de la vente de cette substance. Les mis en cause ont été traduits devant le magistrat-instructeur près le tribunal d'El-Bayadh, qui a ordonné leur incarcération.

Hamid Sahnoun

Bordj-Menaïel

Une ville en dégradation

Effectivement, si la situation actuelle de la localité de Bordj-Menaïel est désolante et même choquante, la cause est due à l'incompétence des hommes qui occupent le devant de la scène. Un constat amer qui n'honore en aucun cas les habitants de cette charmante et paisible ville qui n'a rien vu venir.

On ne comprend plus rien, on est en train de faire des travaux qui ne veulent en aucun cas se terminer. On casse le bitume en long et en large pour faire passer une nouvelle installation de gaz naturel, ou la fibre optique d'internet. Voilà ce que veut dire «placer la charrue avant les boeufs.» La ville des Bordj-Menaïel a besoin d'espaces verts, de jardins publics pour les vieux retraités qui ne trouvent nulle part où aller. Et dire qu'ils existent deux jardins publics hérités de la colonisation, qui sont à l'abandon, si ce n'est qu'ils servent à la consommation de produits toxiques et prohibés. Bordj-Menaïel agonise depuis plusieurs années à cause des promesses, des mensonges de certains gens malhonnêtes qui lors des élections promettent monts et merveilles à leurs électeurs. Mais une fois installés, que ce soit comme maires ou élus de la collectivité locale, ils tournent leurs vestes pour s'occuper de leurs propres affaires ; ils n'ont jamais pu changer quoi que ce soit et n'ont pu permettre à Bordj-Menaïel de se développer et de promouvoir des activités industrielles, commerciales, touristiques, culturelles et sportives en mesure de répondre aux nombreuses attentes de la population menaïlie qui ne cesse de subir les conséquences désastreuses. Tout le monde reconnaît que cette agglomération était réputée hospitalière de par la gentillesse de ses habitants, une ville ouverte à tout le monde et où chacun venait se ressourcer et trouver son équilibre moral, chaque visiteur était ébloui par l'attitude admirable de tant d'amabilité de ses habitants. Pour ceux qui ne le savent pas, la localité de Bordj-Menaïel, plus connue



Localité de Bordj-Menaïel (Wilayas de Boumerdès).

(Photo > D. R.)

par la «cité des coquelicots», avait apprivoisé deux grands noms de la Révolution algérienne, le colonel Amar Ouamrane et aussi l'un des grands négociateurs des Accords d'Evian, le stratège colonel Krim Belkacem et possède une grande et riche histoire à tous les niveaux, que ce soit culturel, sportif, social, économique avec un passé glorieux rempli d'événements de grande envergure durant la Guerre de libération nationale. Pourquoi cette situation d'abandon ? La réponse est simple : c'est la faute à la génération 1980, à ce jour, qui n'a pas pu remplacer les anciens qui ne sont plus de ce monde qui, eux, étaient une source de référence positive à tous les niveaux. Ils sont partis ceux qui étaient réputés défendre la localité par la transparence, la bonne parole, l'hospitalité, l'aide aux plus démunis. La génération actuelle se caractérise par des appétits voraces qu'elle satisfait en concourant à la perte de valeurs essentielles de toute société qui veut avancer (sens de la famille, entraide, valeur du travail, honnêteté, probité et sens de l'honneur), tout cela s'est perdu au fil du temps, laissant la place à la loi de la jungle, c'est-à-dire la loi du plus fort et du plus riche. Bordj-Menaïel a perdu son âme quelque part en cours de route dans une course effrénée qui a enfanté des groupes d'intérêt. Les gens sont devenus plus matéria-

listes que jamais, leurs discussions n'honorent en aucun cas les personnages. Ils sont partis les «zouama», les personnes honnêtes et infaillibles qui chérissaient leur ville, ceux qui ont toujours défendu avec force et autorité la ville des coquelicots ; de vrais hommes qui adoraient orchestrer les situations, car ils étaient très entreprenants, actifs et dynamiques et ont toujours menés des combats pour les causes justes. Ils étaient et resteront la fierté de la ville pour l'éternité, eux qui reposent au cimetière de Lalla Aïcha ou de Sidi Smid et des centaines d'autres qui étaient des hommes au vrai sens du terme ; qui avaient vécu avec des valeurs et des principes fondamentaux basés sur le respect, l'amour d'autrui, du pays et surtout de la religion musulmane. Ils ne sont plus de ce monde certes, mais malgré cela, ils demeurent l'image de marque de la ville de Bordj-Menaïel. Bordj-Menaïel a enfanté d'honorables personnages ; des décrivant comme d'honnêtes citoyens, des sages et des érudits, avec des qualités d'intelligence qui leur ont permis de s'acquitter à merveille de leurs rôles de responsables de famille ayant su gérer convenablement leurs foyers en bons pères de famille. La population de Bordj-Menaïel leur reconnaît le legs d'un bien très précieux, à savoir la bonne éducation, le savoir-faire,

l'islam et le respect d'autrui. C'était des personnes qui agissaient collectivement, et cela pour le bien de la société, ce qui n'est plus le cas actuellement, car il y a un manque d'hommes. Bordj-Menaïel a besoin de changement et pour cela, il faudra des hommes intègres. Depuis pas mal d'années, la ville de Bordj-Menaïel est devenue une localité sans âme. Pourquoi un tel constat amer qui n'honore en aucun cas les habitants de cette ville ?

Kouider Djouab

INFO-EXPRESS

Relizane Un réseau de voleurs de câbles en cuivre neutralisé à Ammi Moussa

Les éléments de la brigade de la Gendarmerie nationale de Ammi Moussa ont mis fin à l'activité criminelle d'un réseau spécialisé dans le vol de câbles en cuivre dans ladite commune, apprend-on ce vendredi, de source sécuritaire. L'opération est intervenue à la suite d'une routine, les gendarmes ont aperçu des individus qui escaladaient des poteaux surpris en flagrant délit état vol. Le réseau de voleurs est formé de quatre personnes originaires de la wilaya de Relizane. Les mis en cause ont pris la fuite à la faveur de la nuit. Les investigations diligentées par les enquêteurs ont tout de suite identifié cette bande qui a été neutralisée. Conduits au siège de la brigade, les prévenus, à l'issue d'un interrogatoire, sont passés aux aveux dénonçant leurs complices, a expliqué la même source. Une enquête a aussitôt été lancée. Les recherches ont abouti à l'identification des autres suspects. Les mis en cause ont été arrêtés et une quantité de cuivre d'une longueur de 50 mètres a été récupérée, précise-t-on. Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République et placés en détention provisoire en attendant l'instruction judiciaire de cette affaire.

N.Malik

Direction du tourisme et de l'artisanat à Mostaganem

Campagne lancée pour valoriser les métiers traditionnels locaux

L'initiative vise à inclure un maximum de professionnels du secteur dans ce programme, assurant ainsi la sauvegarde du patrimoine artisanal local. L'objectif principal est d'encourager les artisans et artisanes à obtenir le label de qualité et d'authenticité, une reconnaissance qui garantit la préservation et la promotion des savoir-faire traditionnels algériens. En effet, la direction du tourisme et de l'artisanat souligne que cette campagne se poursuivra afin de toucher l'ensemble

des artisans et artisanes de Mostaganem. La direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Mostaganem poursuit ses efforts pour valoriser les métiers traditionnels locaux. Dans cette optique, les services de l'inspection de l'artisanat, en collaboration avec les cadres de la chambre de l'artisanat et des métiers de Mostaganem, multiplient les actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des artisans de la région. Ces démarches se traduisent notam-

ment par des sorties de terrain régulières, menées en direction des artisans établis dans la wilaya. Ces rencontres permettent de les informer sur les avantages du label et les démarches à suivre pour l'obtenir. En effet, l'obtention du label de qualité et d'authenticité constitue un gage de confiance pour les consommateurs et contribue à valoriser les produits de l'artisanat algérien sur les marchés locaux et internationaux.

décryptages

Clash Trump-Zelensky

Suspension de l'aide militaire pour l'Ukraine



■ Réunion du 28 février dernier à la Maison-Blanche entre le président américain Donald Trump et son homologue ukrainien Volodymyr Zelensky, accompagnés de leurs équipes respectives.

Un tel rapport de capacité de production est nettement en défaveur des alliés de Kiev et avec l'abandon de la participation par Washington dans l'effort de guerre du côté ukrainien, la situation de ce dernier devient tout à fait catastrophique.

Le principal problème du Vieux continent est dans l'absence quasi totale de capacité de défense.

Depuis la guerre froide, l'Europe a vécu sous la protection militaire des États-Unis et les mesures prises par l'Union européenne pour accroître sa puissance militaire n'ont pas encore eu d'effet et n'en n'auront, certainement pas, ni dans le temps couvrant le conflit armé sur le territoire de l'Ukraine, ni dans les années à venir.

Les renseignements

Aujourd'hui, les dirigeants américains

Le lundi, le 3 mars, Donald Trump a ordonné une « pause » dans l'aide militaire des États-Unis d'Amérique à l'Ukraine. Non seulement les nouvelles aides à venir sont stoppées, mais également celles déjà approuvées par l'ancienne administration de Joe Biden et pas encore livrées font également l'objet du gel par la Maison-Blanche.

ont arrêté les livraisons d'armes et de munitions. Si l'arrêt de l'aide militaire des États-Unis influait également la fourniture des renseignements militaires aux forces armées ukrainiennes, ces derniers deviendraient pratiquement aveugles dans leurs actions sur le terrain des opérations ; le général de l'armée et ancien chef du service

de renseignement extérieur de l'Ukraine, Mikola Malomuz, a déclaré à la chaîne ukrainienne Channel 24 quelles conséquences pourraient entraîner la cessation de l'échange de renseignements entre Washington et Kiev.

Selon lui, l'arrêt du transfert des données des renseignements spatiaux, techniques et du réseau d'agents de renseignement sera une immense perte pour l'Ukraine, car les renseignements américains sont beaucoup plus avantageux que ceux même des grands pays européens.

L'insuffisance des aides des alliés européens

Après le désastre de la conférence de presse dans le bureau ovale, l'Ukraine et ses alliés tentent frénétiquement de mettre en place le remplacement

d'urgence des armes clés de la production américaine en service dans le pays en guerre, y compris les missiles de défense aérienne.

Hormis les missiles de défense aérienne, Kiev peut obtenir pratiquement tous les autres types d'armes de ses partenaires européens. Néanmoins, les volumes de livraisons ne pourront plus être comparables à ceux d'auparavant, déjà très insuffisants, ce qui sera lourd de conséquences sur les champs de bataille. Aujourd'hui, la société ukrainienne est dominée par des sentiments de panique en raison de l'inévitabilité de la défaite militaire à venir. Le rejet de l'accord de paix et la rupture des relations avec les États-Unis mettent le pays directement au bord de l'effondrement. Et ce n'est guère la propagande ukraino-européenne grossièrement mensongère sur la cote très élevée de Zelensky auprès de sa population qui pourra avoir le moindre impact sur la fin qui approche à grand pas. Si Volodymyr Zelensky et son proche entourage peuvent compter sur un avenir personnel très confortable entre Londres, Paris, Courchevel et la Côte d'Azur, la population ukrainienne, quant à elle, attend de tristes perspectives. D'une manière imminente, dans la décennie à venir, la société ukrainienne profondément divisée et déchirée par les événements des onze dernières années sera condamnée à vivre sur les ruines économiques, sociales et culturelles du pays rongé par la misère.

(Suite et fin)

Oleg Nesterenko - Président
du CCIE (www.c-cie.eu)

Ainsi, les pays européens devront allouer des fonds supplémentaires et équiper l'Ukraine de systèmes entièrement européens, tels que le franco-italien SAMP/T. Cela étant, à partir du moment de la prise de décision et la signature du contrat, il faut attendre non pas quelques semaines, mais plusieurs années avant le début de la première livraison de missiles.

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 Les malheurs de Ruby
15.40 Les malheurs de Ruby
17.00 Météo
17.30 Familles nombreuses : la vie en XXL
18.15 Demain nous appartient
19.00 Journal
19.20 Habitons demain
20.05 Petits plats en équilibre
20.45 C'est Canteloup
21.10 A tes côtés
23.45 A tes côtés



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 Journal 13h00
16.15 Ça commence aujourd'hui
18.40 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
19.20 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
20.00 Journal Météo climat
20.05 Les chatouilles
20.40 Un si grand soleil
21.10 **L'Intruse**
23.25 Noir comme neige



10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.03 Scènes de ménages
21.10 **Mémoire vive**
22.50 Appel à témoins
23.30 Appel à témoins : l'enquête continue



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo

12.50 Rex
13.55 Rex
14.25 Des chiffres et des lettres
15.05 Questions pour un champion
16.45 Personne n'y avait pensé !
17.10 Ma ville, notre idéal
19.00 Tout le sport
20.05 Stade 2
20.27 Cuisine ouverte
21.05 **Les folies fermières**
22.35 Des géants dans ma cité, Royal de Luxe à Bellevue



19.39 Tout le monde veut prendre sa place
20.30 Journal
21.01 TLS Tour de France
22.54 Echappées belles
23.25 Alex Beaupain



16.55 Un dîner presque parfait
17.30 La petite histoire de France
18.50 Un dîner presque parfait
20.05 La petite histoire de France
21.10 **La petite histoire de France**



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 Jamel Comedy Club
20.48 Les Kassos
20.50 Get Out
21.109 Emilia Pérez
21.08 **The Critic**
22.46 Le tableau volé
23.34 Reste un peu



15.09 L'enquête
20.50 **Munich**
22.18 Second Tour



19.25 Quotidien, première partie
20.50 Les vedettes
21.00 Quotidien, deuxième partie
21.15 Columbo
21.25 **San Andreas**
23.20 90' Enquêtes



09.00 Touche pas à mon poste !
10.37 L'éphéméride
13.50 Inspecteur Lewis
19.43 Inspecteur Lewis
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Mongeville
22.57 L'éphéméride
23.35 Mongeville
12.50 Scorpion



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Theodosia
21.05 Behind the Beats, histoires de la pop music
21.40 Mika aux Francofolies
22.35 Culturebox Festival



18.05 On Duty
20.50 **Transformers**
22.53 **Hypnotic**



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars

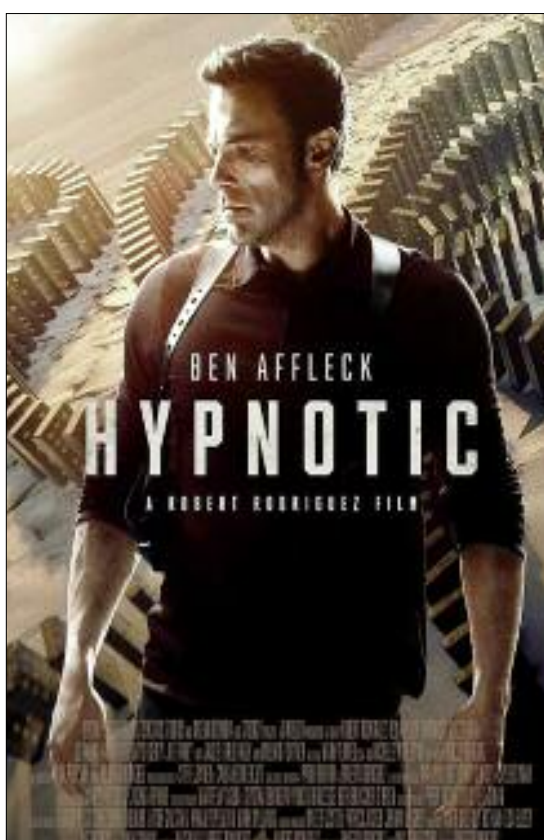


17.45 The Power of Sport
20.00 Les meilleurs moments
20.55 Finale dames et messieurs
21.00 The Minute
22.30 Clermont-Ferrand - Moulins (179,8 km)
23.00 Les rois de la pédale



19.45 Arte Journal
20.05 28 minutes
20.55 **Fatal Crossing**
21.00 Les cerfs-volants de Kaboul

Sélection



Ciné Frisson - 22.53 Hypnotic

Film de science-fiction de Ben Affleck

➔ Depuis l'enlèvement de sa fille de 7 ans, Minnie, l'inspecteur Danny Rourke enquête sur sa disparition. Cet événement survenu il y a plusieurs années a transformé sa vie et a entraîné son divorce.

Ciné Frisson - 20.50 Transformers

Film de science-fiction de Anthony Ramos

➔ New York en 1994. Menés par leur leader Optimus Prime, les Autobots s'acclimatent peu à peu à la vie sur Terre. Ils voient un jour arriver des Maximals, des Transformers-animaux qui ont fui leur planète pour échapper à Unicron, une entité cosmique géante qui absorbe des astres.



Canal+ - 221.08 The Critic

Film policier de Anand Tucker

➔ Commissaire-priseur chez Scottie's, une illustre maison de ventes, André Masson reçoit un courrier selon lequel une toile d'Egon Schiele aurait été découverte à Mulhouse chez un jeune ouvrier.



FESTIVAL DE LA CHANSON ANDALOUSE DE JEUNESSE D'ALGER

C'EST PARTI POUR LA 6^E ÉDITION !

La 6^e édition du Festival de wilaya de la chanson andalouse de jeunesse s'est ouverte, mercredi soir à Alger, lors d'une cérémonie officielle marquée par une prestation rendue par un orchestre de musique andalouse. Placée sous le slogan «La nouba dans la mémoire des jeunes». Cette 6^e édition, organisée sous l'égide du ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la Jeunesse, se poursuit jusqu'au 23 mars prochain au Centre culturel Aïssa Messaoudi de Hussein Dey, avec la participation de plusieurs orchestres de musique andalouse, représentée par ses trois écoles. Le spectacle d'ouverture a été animé par l'orchestre de l'Association «Alwane El andalous», composé d'une trentaine de musiciens et interprètes, dont des lauréats des précédentes éditions de ce concours dédié aux jeunes amateurs de cette musique authentique. Le public a apprécié, durant deux heures et demi, un répertoire riche et diversifié revisitant les grands classiques de la musique andalouse dans ses trois variantes algériennes, du Centre (Sanâa), de l'Ouest (Gharnati) et de l'Est (Malouf). La présidente de l'association culturelle «Alwane El Andalou», Nawel Fekhardji, descendante de Abderrezak Fekhardji (1911-1984), grand maître de la musique andalouse, a indiqué à l'APS, que la 6^e édition de ce festival, verra la participation de huit orchestres issus de différents centres culturels de la capitale. Les prestations des participants seront soumises à l'appréciation d'un jury qui décernera trois prix aux trois premiers lauréats en plus du «Prix du jury», en clôture de ce festival, prévue le 23 mars prochain. Organisé depuis 2018, par la direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de la wilaya d'Alger, en collaboration avec l'association «Alwane El Andalou», le Festival de wilaya de la chanson andalouse de jeunesse a pour objectif principal «la préservation, la promotion et la transmission de la musique andalouse».

R.C.

Radio Algérie internationale

Célébration de la Journée nationale de la culture palestinienne

→ La Radio Algérie internationale (RAI), en coordination avec l'ambassade de Palestine en Algérie, a célébré, jeudi soir à Alger, la Journée nationale de la culture palestinienne, qui coïncide avec la commémoration de la naissance de l'icône de la poésie de la résistance, Mahmoud Darwich (1941-2008).

La salle de spectacle «Lamine Bechichi», au siège de la Radio algérienne, a accueilli cet événement, qui s'est déroulé en présence du directeur général de la Radio algérienne, Adel Sakladi, des directeurs de plusieurs institutions médiatiques nationales, et de l'ambassadeur de l'Etat de Palestine en Algérie, Fayez Abu Aïta, ainsi que de nombreux membres de la communauté palestinienne établis en Algérie. A cette occasion, l'ambassadeur palestinien a souligné que cette initiative de la Radio algérienne à l'occasion de la Journée nationale de la culture palestinienne «témoigne du soutien indéfectible du peuple algérien, toutes composantes confondues et à travers toutes ses institutions médiatiques et culturelles, à la cause palestinienne. Nous apprécions leur engagement constant et leur volonté de célébrer chaque occasion nationale palestinienne», a-t-il déclaré. «Nous exprimons notre profonde gratitude à l'Etat algérien, gouvernement et peuple, pour leur soutien



politique, matériel, moral et national à la Palestine et à son peuple, notamment face à l'agression criminelle et injuste contre notre peuple à Ghaza, en Cisjordanie et sur l'ensemble du territoire palestinien», a poursuivi M. Abu Aïta, rappelant «le rôle déterminant de l'Algérie, en particulier au sein du Conseil de sécurité, où ses efforts ont contribué à la cessation de cette agression contre notre peuple», ainsi qu'à l'obtention par la Palestine d'une majorité écrasante à l'Assemblée générale en tant qu'Etat membre à part entière des Nations unies. Les invités de la Radio nationale ont également visité une exposition organisée en parallèle à cet événement, sur le patrimoine et la culture palestinienne. Une variété de produits artisanaux et artistiques représentatifs des différentes régions de Palestine y était exposée, notamment des broderies traditionnelles sur tissu, le tissage, les bijoux, ainsi

que des plats palestiniens emblématiques. Des tableaux artistiques illustrant la lutte du peuple palestinien pour la préservation de son identité et de son patrimoine étaient également présentés. Passionnée par la préservation du patrimoine palestinien, Mme Samira Hadjir a affirmé son engagement à «faire découvrir et protéger les diverses expressions culturelles et artistiques de la Palestine face aux tentatives de spoliation par l'entité sioniste», soulignant son désir de promouvoir «le costume traditionnel palestinien et de mettre en avant l'art de la broderie et de la couture, ainsi que la diversité du tissage et du patrimoine culinaire palestinien, étroitement lié aux richesses de la terre comme l'huile d'olive et le thym». Pour sa part, l'artiste palestinien Hakem Abderrahmane a enchanté le public avec son interprétation au Oud de célèbres poèmes de Mah-

moud Darwich, tels que «Watani» ainsi que de «Mountasib al Kamati Amchi» de Samih Al-Qasim, suscitant une forte émotion et une profonde nostalgie parmi les spectateurs. Le programme comprenait également un défilé de mode mettant en avant la richesse et l'élégance du costume traditionnel palestinien, suivi de lectures poétiques et de chansons interprétées par les frères Fouad et Toufik Ouamane. Les étudiants de l'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA) d'Alger ont participé à l'événement en réalisant des portraits du poète de la résistance Mahmoud Darwich, offerts à l'ambassadeur palestinien. A cette occasion, une fresque réalisée par un collectif d'artistes algériens établis à l'étranger a été présentée, en signe de solidarité avec le peuple palestinien, notamment à Ghaza.

R.C.

Evocation : Mouloud Feraoun

Regard lucide sur le colonialisme et dénonciation des exactions de la France

Ecrivain et instituteur pendant la Guerre de libération nationale, Mouloud Feraoun (1913/1962) a porté, dans son œuvre, un regard lucide sur le colonialisme, dénonçant les exactions commises par la France coloniale contre les Algériens et s'engageant pour l'indépendance du pays. «Nous l'aurons notre indépendance, d'une manière ou d'une autre», écrivait-il dans son «Journal 1955-1962» (éd. Enag. 2009, p.402), une œuvre dans laquelle il offre un regard lucide et un témoignage poignant sur la période de la Guerre de libération nationale. Le Journal, publié à titre posthume en 1962, témoigne de la souffrance et de la violence subies par les populations, des exactions de l'armée coloniale française, comme il évoque les espoirs et les aspirations du peuple algérien à l'indépendance de leur pays. Dans ce même ouvrage (page 2013) il rapporte : «Trois villages

ont été bombardés et incendiés. Les hommes ont été emmenés, les femmes et les enfants errent à travers les douars à la recherche d'un asile. Les soldats ont semé la mort, la terreur, la désolation». Il poursuit : «On fait sortir les hommes, on les parque, on lâche cinq chiens policiers qui se jettent sur cinq d'entre eux au hasard, qui les culbutent, les mordent, les traînent dans la boue. Ce sont ceux-là que le sort a désigné : on les relève, on les fusille à bout portant». Evoquant sa région natale, les Ath Douala, il écrit : «Là-bas aussi, nouveau ratissage sur dénonciation. Treize compatriotes arrêtés». «La guerre est là, partout. Elle nous entoure, nous étouffe, nous écrase», lit-on dans cet ouvrage où l'auteur ajoute : «Nous vivons dans la peur, la peur de la mort, la peur de la torture, la peur de l'inconnu» sans toutefois perdre espoir, car, ajoutait-il : «Je crois en l'avenir de mon pays. Je crois en la capacité des Algé-

riens à construire une nation libre et juste». Profondément attaché à son pays et à son peuple, l'auteur du célèbre roman autobiographique «Le Fils du Pauvre» dénonce les injustices et les inégalités dont sont victimes les Algériens, plaidant pour une Algérie libre, témoignent des universitaires qui se sont intéressés à son œuvre littéraire ainsi que des membres de sa famille. A ce propos, son fils, Ali, avait souligné, dans de précédentes déclarations, que son père «n'était pas un homme à crier son engagement sur tous les toits, mais qu'il était en étroite collaboration avec les dirigeants de la Révolution, notamment, les responsables de la Wilaya III historique», ajoutant que «ses positions contenues dans son Journal expriment clairement ses idées vis-à-vis du colonialisme». L'œuvre de Feraoun, à l'exemple des romans «Le Fils du pauvre» (1950) et «La Terre et le Sang» (1953), ainsi que

son «Journal», est un témoignage sur la Révolution algérienne. Mouloud Feraoun, qui a été assassiné par l'Organisation armée secrète (OAS) le 15 mars 1962, quelques jours avant la signature des accords d'Evian, était avant tout un instituteur, fonction qui lui permettait une proximité avec les populations locales, faisant de lui un observateur des bouleversements provoqués par la guerre sur sa société. Né en 1913 dans le village de Tizi Hibel dans la région des Ath Douala (Tizi-Ouzou), où il suit l'essentiel de sa scolarité, Mouloud Feraoun a été admis en 1932 au concours d'entrée de l'Ecole normale de Bouzaréah à Alger. Diplômé, il commence sa carrière d'enseignant et sera nommé instituteur dans son village natal en 1935. Il a occupé plusieurs postes dont le dernier est celui d'inspecteur qu'il avait occupé jusqu'à son assassinat.

R.C.

vie pratique

SAHA RAMDANKOUM

TIRAMISU AU BROWNIE ET MOUSSE MASCARPONE AU CACAO



INGRÉDIENTS

brownie
250 g de mascarpone
3 oeufs
90 g sucre
2 c. à soupe de cacao
2 c. à soupe de café soluble

PRÉPARATION

Séparez les blancs des jaunes d'œufs.
Fouettez les blancs en neige avec une pincée de sel et réservez.
Fouettez les jaunes d'œufs avec le sucre pour avoir un mélange blanc et mousseux. Incorporez le mascarpone et le cacao en poudre.
Ajoutez délicatement les blancs d'œufs à la spatule.
Dans des verrines, procédez au montage : tapissez le fond avec une couche de brownie émiettée.
Imprégnez d'une fine couche de café
Recouvrez d'une couche de crème de mascarpone.
Couvrez d'une nouvelle couche de brownie, café et enfin de la crème.
Réservez au frais.

BOUREK AU POULET A LA BECHAMEL



INGRÉDIENTS

1 blanc de poulet
une poignée d'olives vertes dénoyautées
béchamel assez épaisse
quelques brins de persil
du fromage râpé
huile d'olive
sel (poivre)
des feuilles de brick

PRÉPARATION

Nettoyez le blanc de poulet, coupez en petits morceaux et faites revenir dans une poêle avec de l'huile, salez et poivrez.
Préparez une béchamel assez épaisse.
mixez, les morceaux de poulet, les olives et le persil haché, la béchamel, réservez.
Quand le tout est à température ambiante, ajoutez le fromage râpé.
Remplissez les feuilles de bricks, et pliez les en cigares faites frire dans un bain d'huile bien chaud, jusqu'à avoir une belle couleur.

Météo

Dimanche 16 mars
17° C

→ Dans la journée :
Orages
max 22°C ressentie 24°C
Vent modéré du Sud

→ Dans la nuit :
Averses
min 15°C ressentie 20°C
Vent modéré d'Ouest

Alger :
Lever du soleil : 07:09
Coucher du soleil : 18:49



Santé

Les dattes, tous les bienfaits santé de ce fruit sucré

→ Autre atout : elles ralentissent l'assimilation des glucides et aident à se sentir mieux rassasiés.
Autre bon point : leur indice glycémique peu élevé (35 à 55) leur permet d'être consommées avec modération (pas plus de 2 à 3 dates par jour) par les personnes diabétiques.

Carte d'identité des dattes

La datte - de la famille des arécacées - est le fruit du palmier dattier, un arbre originaire des terres arides de Jordanie. Elles sont cultivées au Moyen-Orient depuis 8 000 ans. Les dattes ont été introduites par les Arabes en Espagne, en Italie, en Asie du Sud Ouest et en

Afrique du nord. Puis les espagnols les ont implantées au Mexique et en Californie. L'Égypte est le plus gros producteur de dattes, l'Europe est approvisionnée par l'Afrique du nord.

Plus de 300 variétés de dattes

Il existe plus de 300 variétés de dattes dont les plus connues sont les Deglet Nour et les Medjool. Les dattes Deglet Nour sont originaires du désert algérien. Leur chair est charnue et très moelleuse, elles sont de couleur claires et dorées avec un petit noyau. Attention, le noyau ne se mange pas ! Les dattes Mejdool sont ori-



ginaires des oasis du centre est marocain. Leur chair est charnue, moelleuse et très sucrée. Leur saveur peut rappeler le miel. Elles sont de grosse taille, de couleur marron orangée. Elles seraient les dattes les plus savoureuses, surnommée le fruit des rois.

La pleine saison des dattes est l'automne mais il est possible de trouver des dattes séchées toute l'année.

(Suite et fin)

Délices du jour

MKARTFA ALGERIENNE

INGRÉDIENTS

-semoule (1 petit bol)
-sel
-eau
-pour la sauce
-1 oignon
-2 à 3 c. à soupe concentré de tomate
ail
-1 poignée de fèves sèches
-1 poignée de lentille
-3 c. à soupe d'huile
sel
-poivre noir
-paprika

PRÉPARATION

Faites bouillir les lentilles et les fèves, dans une marmite, faites



mijoter l'huile l'ail l'oignon, et la tomate en conserve, ajoutez le bouillon de fève et lentilles si vous aimez le piquant vous pouvez ajouter un piment

prépare la pate: mouillez le mélange semoule et sel d'un peu d'eau, juste pour former une boule de pate, puis faites rouler cette pate juste un peu, et laissez reposer, étalez bien la pate tout en parsemant de maïzena pour que la pate ne colle pas, formez un boudin en roulant la pate sur elle même a l'aide d'un couteau coupez de fines lamelles. Quand la sauce est bien bouillante, on fait passer les lamelles de m'kartfa au tamis pour faire enlever le surplus de maïzena et on mets dans la marmite, juste le temps de cuire, et on eteint le feu servir bien chaude, et je ne crois qu'il en restera pour les gens qui ne sont pas a la maison.

Horaires des prières

Dimanche 16 Ramadhan 1446:
16 mars 2025
Dhor12h59
Asser16h18
Maghreb18h53
Icha20h11
Lundi 17 Ramadhan 1446:
17 mars 2025
Fedjr05h44



numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

Ligue 1 Mobilis (20^e journée)

JSK : cette fois, c'est la bonne !

Comme prévu, les hommes de Zinnbauer devaient conserver le ballon et s'installer dès les premières minutes de jeu dans le camp oranais. Il était attendu que la JS Kabylie qui recevait le MC Oran se devait de remporter une victoire pour remonter le moral, et surtout éviter de perdre sur son terrain ce qui aurait jeté les premiers doutes, alors que les hommes de Amrani étouffés par la hantise de perdre une fois de plus leur match.



Phase de jeu JSK-MCO au stade Hocine Ait Ahmed.

(Photo : D. R.)

Dans un premier acte peu emballé, et sous les chants des supporters kabyles, les hommes de Boualia ont entrepris des accélérations avec une possession de balle qui mis en alerte le camp oranais. Dès les 5^e premières de jeu, Akhrib rate son premier tir croisé qui aurait pu lancer les débats et secouer les visiteurs. Des embarras devenaient de plus en plus agressifs, ce qui déstabilise totalement le jeu et donnent des occasions aux locaux pour foncer vers ces buts mais sans jamais trouver la faille, face à un bloc pas souvent bien en place et également de presser pour poser des problèmes

au milieu de terrain Oranais. 15e minute de jeu, le jeune Akhrib débord sur la ligne de corner centre tête de Ignatyev et envoie le cuir mourir au fond des filets du gardien oranais. Le jeu devenant de plus en plus électrique, la domination de la JSK prive toutes tentatives du MCO qui tentent de réduire la marque, mais on restera à ce stade durant la première minute. La seconde partie, engagée, donna raison aux visiteurs qui prirent le dessus des enchaînements tactique devenant de plus présente dans le périmètre du gardien Hadid. Les supporters commençaient à voir déjà une égalisation. Rien n'est encore joué. En effet, on joue la 55e minute de jeu, lorsque Dahar fusille

Hadid des 30 mètres. Une égalisation qui donna des sueurs froides au groupe local qui n'arrivait plus à trouver la faille pour faire filer le ballon au fond des filets. Les hommes de Amrani optent pour le jeu de l'égalisation. On ne se presse pas, mais cela ne pouvait durer avec ces occasions kabyles qui s'enchaînent souvent face au gardien sans pour autant aggraver la marque. Il faut attendre la 66' pour voir le joueur Lahmri, qui récupère une balle de Boualia, poster le second but (2-1). Pour la majorité des supporters, l'entraîneur allemand a encore du travail, beaucoup de travail pour huiler sa machine à produire des buts et une défense à soigner. Classée 3e avec 33 points

en compagnie du CR Belouizdad, laquelle recevra l'US Biskra à Tizi-Ouzou le vendredi 21 mars alors que les Oranais, classé 12e avec 21 points iront rendre visite au CS Constantine.

Pour ce qui est des autres rencontres, JS Saoura a battu son invité du jour l'US Biskra (2-0) grâce à un doublé de Beddi (13' et 72'), tout comme le Paradou AC qui a pris le meilleur sur le CS Constantine sur le même score avec ici aussi un doublé de Boulbina (17' (sp) et 90').

A Mostaganem, l'ESM a fait l'essentiel face à l'ES Sétif grâce à un petit but signé Hitala (51').

H. Hichem

EN DEUX MOTS

Championnat d'Afrique de judo : Les sélections nationales en stage de préparation

La sélection algérienne (senior) de judo, forte d'une cinquantaine d'athlètes (messieurs et dames) est entrée en regroupement à Alger, pour un stage bloqué d'une quinzaine de jours, qui se poursuivra jusqu'au 25 mars, dans la perspective de préparer les importantes échéances internationales à venir. Comme ce fut le cas à l'Open Africain de Tunis, puis à l'Open Africain d'Alger, la direction technique nationale a retenu un effectif élargi, d'une part pour donner une chance à un maximum d'athlètes, et de l'autre pour aider les entraîneurs nationaux de détecter de nouveaux talents. Parmi les importantes compétitions que prépare la sélection nationale, le prochain Championnat d'Afrique des nations, prévu du 26 au 28 avril prochain à Abidjan, en côte d'Ivoire. ■

Qualif's Mondial 2026

Plusieurs sélectionneurs recevront leur baptême de feu

→ Les qualifications africaines pour la Coupe du Monde 2026 de football reprennent à partir de mercredi (19 mars), avec le déroulement de la cinquième journée dans les neuf groupes, et marqueront les premiers pas de nombreux sélectionneurs sur le banc de leurs équipes respectives. Le Sénégal, le Nigeria, la Tunisie, le Botswana et bien d'autres ont en effet nommé de nouveaux coachs ces derniers mois à la tête de leurs sélections nationales. Le Botswana, prochain adversaire de la sélection algérienne en qualification du groupe G, sera désormais dirigé par Morena Ramoreboli, un technicien sud-africain deux fois

sacré champion du Botswana avec le Jwaneng Galaxy. Il succède à Didier Gomes qui a démissionné de son poste de sélectionneur. Dirigée par Jalel Kadri pour ses deux premiers matches dans un Groupe H dont elle occupe la tête, puis par Montasser Louhichi lors des deux suivants, la Tunisie a vu Sami Trabelsi faire son retour sur le banc des Aigles de Carthage. Sur le banc du Burundi, Etienne Ndayiragije a été remplacé par Patrick Mayani Sangwa, qui était autrefois son adjoint à la tête des Hirondelles. Marc Brys a pris les commandes du Cameroun, succédant à Rigobert Song. Il s'agit du premier poste de sélectionneur pour

l'entraîneur belge qui a écumé son pays natal, les Pays-Bas et l'Arabie saoudite. L'Eswatini a également opéré un changement, en se séparant de Dominic Kunene pour confier sa sélection à Zdravko Logarusic, qui a déjà dirigé le Soudan et le Zimbabwe par le passé. Ex-international sud-africain, Benni McCarthy a été nommé sélectionneur du Kenya. Il succède à Francis Kimanzi, qui occupait le rôle de sélectionneur par intérim depuis le départ d'Engin Firat en fin d'année dernière. Au Lesotho, Leslie Notsi a été remplacé par Veselin Jelusic, un technicien serbe expérimenté qui a déjà dirigé l'Angola et le Botswana par le

passé. Au Liberia, Thomas Kojo a été nommé sélectionneur par intérim et a débuté son cinquième passage à la tête des Lone Stars, après le départ de Mario Marinica. Au Zimbabwe, le sélectionneur par intérim Baltemar Brito n'a pas été prolongé dans ses fonctions, il a été remplacé par Michael Nees, lequel a notamment dirigé les Seychelles et le Rwanda. Pour rappel, seul le premier de chaque groupe se qualifie pour la phase finale de la Coupe du monde 2026 prévue aux Etats-Unis, Canada et Mexique. Les quatre meilleurs deuxièmes disputeront un barrage continental puis un autre intercontinental, pour espérer se qualifier. ■

USM El Harrach

Le directeur sportif Mustapha Maza démissionne

→ Le directeur sportif de l'USM El Harrach Mustapha Maza, a démissionné de son poste pour des «raisons de santé», a annoncé le club pensionnaire de Ligue 2 de football amateur. «Sur la base de la demande officielle présentée par Mustapha Maza de démissionner du poste de directeur sportif de

l'équipe, pour des raisons de santé, et après avoir étudié la demande, le président du club amateur Sofiane Touahria a accepté sa démission, tout en exprimant ses sincères remerciements et sa gratitude pour les efforts qu'il a déployés», indique l'USMH dans un communiqué publié sur ses

réseaux sociaux. «Mustapha Maza s'est acquitté de ses fonctions de manière efficace et responsable, et a joué un rôle actif dans le soutien de l'équipe et le renforcement de sa stabilité», a ajouté la même source. Le président du club Sofiane Touahria a également réitéré

son engagement à assurer la stabilité de l'équipe et à continuer à travailler pour atteindre les objectifs sportifs fixés, en particulier, l'accession en Ligue 1 Mobilis et joué à fonds ses chances en Coupe d'Algérie. Pour rappel, l'USM El Harrach occupe actuellement la deuxième place en champion-

nat de Ligue 2 groupe Centre-Est, à cinq points du leader le MB Rouissat, les deux équipes ayant un match en retard. De plus, le club de la capitale est qualifié pour les quarts de finale de la Coupe d'Algérie, où il affrontera l'Espérance de Mostaganem à la fin du mois de mars en cours. ■



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er} Mai - Alger.

Tél. : 020.06.45.89 Fax : 020.06.45.41

Compte bancaire : CPA 103 400 089711. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune

Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires

16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 020.06.42.04 Fax : 020.06.45.41 E-mail : ln98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : ln98publi-cite@yahoo.fr

«Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité»

Agence L'ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger. Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz programmation.regie@anep.com.dz agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz agence.ouargla@anep.com.dz agence.constantine@anep.com.dz

Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Mondiaux 2025 en salle

Chenitef, seul représentant algérien à Nanjing

le match à suivre football

Ligue 1 Mobilis

JSK : cette fois, c'est la bonne !

USM El Harrach

Le directeur sportif Mustapha Maza démissionne

Petkovic dévoile une liste de 26 joueurs

Le retour attendu de Belaïli

Le sélectionneur de l'équipe algérienne de football, Vladimir Petkovic, a retenu 26 joueurs en vue des deux prochains matchs : le vendredi 21 mars face au Botswana à Francistown (14h00, heure algérienne), et le mardi 25 mars devant le Mozambique, à Tizi-Ouzou (22h00), comptant respectivement pour les 5^e et 6^e journées (Gr.G), des qualifications de la Coupe du monde 2026 (Etats-Unis-Canada-Mexique), a annoncé la Fédération algérienne (FAF), vendredi soir dans un communiqué.



■ Belaïli, auteur d'une saison remarquable, est attendu chez les Verts.

(Photo > D. R.)

Cette liste est marquée par le retour de l'ailier gauche, Youcef Belaïli, auteur d'une saison remarquable sous les couleurs de l'ES Tunis, aussi bien en championnat qu'en Ligue des champions d'Afrique.

La dernière apparition de Belaïli (33 ans) avec la «Verts», remonte à la dernière Coupe d'Afrique des nations CAN-2023 (reportée à 2024), disputée en Côte d'Ivoire.

En revanche, Petkovic sera privé des services de trois joueurs : le défenseur Mohamed Amine Tougaï (ES Tunis), le milieu de terrain, Ramiz Zerrouki (Feyenoord/ Pays-Bas), et l'attaquant, Baghdad Bounedjah (Al-Shamal/ Qatar), forfaits pour blessures.

L'équipe nationale entrera en stage, lundi, au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, avant de s'envoler le soir même pour le Botswana, à bord d'un vol spécial.

Au terme de la 4^e journée des qualifications, disputée en juin 2024,

l'Algérie et le Mozambique occupent conjointement le fauteuil de leader avec 9 points chacun, à trois longueurs du Botswana, de la Guinée, et de l'Ouganda, qui totalisent 6 points chacun. La Somalie ferme la marche avec 0 point.

Seul le premier de chaque groupe se qualifie pour la phase finale de la Coupe du monde 2026. Les quatre meilleurs deuxième disputent un barrage continental puis un autre intercontinental, pour espérer se qualifier. Le coach national animera une conférence de presse, lundi prochain au CTN de Sidi Moussa (15h30), au cours de laquelle il reviendra sur ses choix de joueurs, et abordera ces deux matchs cruciaux pour la qualification.

R. S.

Liste des 26 joueurs convoqués :

Gardiens de but : Alexis Guendouz (Persepolis FC/ Iran), Alexandre Oukidja (FC Metz/ France), Anthony Mandrea (SC Caen/ France)

Défenseurs : Mohamed Farsi (Colombus Crew/ Etats-Unis), Youcef Atal (Al-Sadd SC/ Qatar), Ryan Aït-Nouri (Wolverhampton/ Angleterre), Jaouen Hadjam (BSC Young Boys/ Suisse), Aïssa Mandi (Lille OSC/ France), Ahmed Touba (KV Mechelen/ Belgique), Mohamed Amine Madani (JS Kabylie), Ramy Bensebaïni (Borussia Dortmund/ Allemagne)

Milieux : Ismaël Bennacer (Olympique Marseille/ France), Ahmed Kendouci (Cleopatra FC/ Egypte), Adam Zorgane (Charleroi SC/ Belgique), Farès Chaïbi

(Eintracht Francfort/ Allemagne), Yassine Benzia (Qarabag FK/ Azerbaïdjan), Hicham Boudaoui (OGC Nice/ France), Himad Abdelli (Angers SCO/ France)

Attaquants : Mohamed Amine Amoura (VfL Wolfsburg/ Allemagne), Youcef Belaïli (ES Tunis/ Tunisie), Riyad Mahrez (Al-Ahli FC/ Arabie Saoudite), Anis Hadj Moussa (Feyenoord/ Pays-Bas), Amine Gouiri (Olympique Marseille/ France), Ibrahim Maza (Hertha Berlin/ Allemagne), Saïd Benrahma (Neom SC/ Arabie Saoudite), Amin Chiakha (FC Copenhagen/ Danemark).

Canal + foot : Leicester City - Manchester United à 20h

Bein sports 1 : Atlético Madrid - FC Barcelone à 21h

La Der

Mondiaux 2025 en salle : Chenitef, seul représentant algérien à Nanjing

Le demi-fondiste Haïthem Chenitef sera finalement le seul représentant algérien aux championnats du monde d'athlétisme en salle, qui se dérouleront du 21 au 23 mars à Nanjing (Chine), où il sera engagé sur 800 mètres, suivant la liste d'admission actualisée, dévoilée par les organisateurs.

L'Algérie avait réussi à qualifier quatre athlètes pour cette compétition, tous sur 800 mètres : Djamel Sedjati, Slimane Moula, Mohamed Ali Gouaned et Haï-

them Chenitef. Mais il se trouve que les règlements de la Fédération internationale n'autorisent que deux coureurs de la même nationalité sur la même distance. Ainsi, il a fallu faire un choix, et il s'est finalement porté sur Sedjati et Moula, respectivement médaillé de bronze aux JO de Paris-2024 et médaillé d'or aux JM d'Oran-2022, car c'est eux qui théoriquement représentaient les meilleures chances de médailles en Chine. Seulement, étant donné que la

participation à une compétition n'est pas obligatoire, même pour un athlète qui a réussi ses minima, Sedjati et Moula se sont excusés de ne pas pouvoir être présents à Nanjing. C'est ainsi qu'il a été décidé de se rabattre sur le jeune Chenitef, avec l'espoir de le voir réussir une bonne performance à Nanjing. Lui aussi affiche une bonne forme en ce début de l'année 2025, comme en témoignent ses résultats à la mi-février dernier. Chenitef avait commencé par établir un

nouveau record personnel sur 800 mètres, en 1:47.39 lors d'un meeting en salle à Lyon (France), avant de remporter quelques jours plus tard le 1000 mètres du Championnat national hivernal, devant Abdennacer Dhou et Yasser Touahir. Selon les organisateurs, plus de 500 athlètes (messieurs et dames), représentant 120 nations, devraient se disputer les médailles qui seront mises en jeu dans 26 épreuves à l'occasion de ces mondiaux d'athlétisme en salle.